



Mobilité sociale intergénérationnelle au Maroc

Sommaire

▪ Introduction

1. Mobilité sociale intergénérationnelle : définition, facteurs et méthodes de mesure

1.1. Définition

1.2. Les fondements de la mobilité sociale intergénérationnelle: le rôle de deux institutions fondamentales

2. Mesure de la mobilité sociale intergénérationnelle

2.1. Considérations méthodologiques pour la mesure de la mobilité

2.2. Construction de l'indicateur de mobilité sociale

2.3. Hiérarchisation de la population en CSP : exemple de la France et du Canada

2.4. Outils de mesure de la mobilité sociale : tables des destinées et des origines

2.5. Les formes de la mobilité sociale

3. Mobilité sociale intergénérationnelle au Maroc : analyse des résultats

3.1. Caractéristiques de la population étudiée

3.2. Formes de mobilité sociale au Maroc : indices de mobilité brute et d'immobilité

3.3. Mobilité relative

3.4. Transmission intergénérationnelle du statut social : destinées des enfants selon le groupe socioprofessionnel du père

4. Facteurs de la mobilité

- 4.1. Education-formation : une comparaison intergénérationnelle
- 4.2. Origine sociale et éducation-formation des descendants
- 4.3. Education-formation et destinée sociale des descendants
- 4.4. Déterminants de la mobilité sociale ascendante

▪ **Conclusion**

Annexe 1: Paramètre d'ajustement du modèle (logit multinomiale) du type de mobilité sociale - éducation mesurée par le niveau scolaire.

Annexe 2: Paramètres d'ajustement du modèle (logit multinomiale) du type de mobilité sociale – Education mesurée par le nombre d'années de scolarité.

Annexe 3: Tables de mobilité sociale selon le sexe de l'individu et le milieu de résidence.

Liste des graphiques

Figure 1 : Taux de mobilité et d'immobilité sociale en % selon le milieu de résidence et le sexe.

Figure 2 : Contribution en % des formes de mobilité à la mobilité brute selon le milieu de résidence et le sexe.

Figure 3: Taux de mobilité ascendante et descendante en % selon le milieu et le sexe.

Figure 4: Evolution de la structure de la population de 20 ans et plus selon le niveau d'instruction

Figure 5 : Taux de mobilité ascendante et descendante en %selon le diplôme

Figure 6 : Rapport de chances de mobilité ascendante selon le niveau d'études

Liste des tableaux

Tableau D1 : Table de destinée de la population âgé de 35 ans et plus (national)

Tableau D2 : Table de destinée des fils âgés de 35 ans et plus (national)

Tableau D3 : Table de destinée des filles âgées de 35 ans et plus (national)

Tableau D4 : Table de destinée de la population âgée de 35 ans et plus (milieu urbain)

Tableau D5 : Table de destinée des fils âgés de 35 ans et plus (milieu urbain)

Tableau D6 : Table de destinée des filles âgées de 35 ans et plus (milieu urbain)

Tableau D7 : Table de destinée de la population âgée de 35 ans et plus (milieu rural)

Tableau R1 : Table de recrutement des hommes et des filles âgés de 35 ans et plus (Ensemble)

Tableau R2 : Table de recrutement des hommes âgée de 35 ans et plus (National)

Tableau R3 : Table de recrutement des filles âgée de 35 ans et plus (National)

Tableau R4 : Table de recrutement des hommes et des filles âgés de 35 ans et plus (milieu urbain)

Tableau R5 : Table de recrutement des hommes et des filles âgés de 35 ans et plus (milieu rural)

Tableau E1: Origine sociale des descendants et destinée en éducation formation (National)

Tableau E2: Origine sociale des fils et destinée en éducation-formation (National)

Tableau E3: Origine sociale des filles et destinée en éducation-formation (National)

Tableau E4: Origine sociale des descendants urbains et destinée en éducation-formation

Tableau E5: Origine sociale des fils urbains et destinée en éducation-formation

Tableau E6: Origine sociale des filles urbaines et destinée en éducation-formation

Tableau E7: Origine sociale des descendants ruraux et destinée en éducation-formation

Tableau E8: Origine sociale des fils ruraux et destinée en éducation-formation

Tableau E9: Origine sociale des filles rurales et destinée en éducation-formation

Tableau F1: Rôle de la formation dans la destinée des descendants âgés de 35 ans et plus (national)

Tableau F2: Rôle de la formation dans la destinée des hommes âgés de 35 ans et plus (national)

Tableau F3: Rôle de la formation dans la destinée des femmes âgées de 35 ans et plus (national)

Tableau F4: Rôle de la formation dans la destinée des descendants urbains âgés de 35 ans et plus (urbain)

Tableau F5 : Rôle de la formation dans la destinée des hommes urbains âgés de 35 ans et plus (urbain)

Tableau F6 : Rôle de la formation dans la destinée des femmes urbaines âgées de 35 ans et plus (urbain)

Tableau O1 : Rapport des chances (Odds ratio) selon la catégorie socioprofessionnelle du père et la position sociale de l'individu (national)

Tableau O2: Rapport des chances (Odds ratio) selon la catégorie socioprofessionnelle du père et la position sociale de l'individu (les hommes)

Tableau O3: Rapport des chances (Odds ratio) selon la catégorie socioprofessionnelle du père et la position sociale de l'individu (les femmes)

**Principaux points de l'intervention de M. Ahmed Lahlimi Alami,
Haut-Commissaire au Plan,
à l'occasion de la présentation des résultats de l'Enquête Nationale
sur la Mobilité Sociale Intergénérationnelle 2011**

Sur près d'une cinquantaine années d'indépendance, le Maroc a connu des mutations démographiques, économiques, sociales, culturelles, politiques et institutionnelles qui ont modifié profondément les structures de son économie, et les conditions de vie de sa population.

Dans le cadre d'une transition sociétale de plus en plus accélérée, il est passé d'une économie et d'une société postcoloniales, à majorité rurale où dominant des rapports sociaux et politiques traditionnels de type patriarcal à une économie, une société et une culture en phase avec les normes de la modernité, exposées à la compétition mondialisée des marchés, des produits, des services, des compétences et des valeurs.

Ces mutations qui ont modifié profondément les modes de production, les rapports économiques et sociaux, les systèmes de valeurs et de comportements de la population ont, bien entendu, modifié la structure socioprofessionnelle de cette dernière et induit une mobilité sociale globale dont l'impact sur les individus est différencié, en fonction de leur situation dans cette structure, de leur position sociale et de leurs aptitudes culturelles héritées ou acquises.

Les études sur la mobilité sociale intergénérationnelle se proposent précisément d'appréhender l'impact des changements socioéconomiques et culturels sur le statut des individus en termes de gain ou de perte à caractère économique, social ou symbolique. Elles permettent ainsi d'appréhender également des facteurs qui favorisent, pour les uns, une mobilité ascendante et, pour les autres, une mobilité descendante et constituent, par là, une autre approche des inégalités de chances dans une formation économique et sociale.

C'est dire qu'une étude sur la mobilité sociale intergénérationnelle requiert la disponibilité d'un faisceau d'enquêtes et d'études pluridisciplinaire, afin d'évaluer la nature des gains ou des pertes qu'elle induit pour les individus des différentes

catégories sociales, par référence à des indicateurs non seulement à caractère objectif tels que le revenu ou le niveau d'éducation mais également à caractère subjectif tels que les indices de prestige social.

A défaut de ces études, la présente enquête nationale sur la mobilité intergénérationnelle réalisée auprès des personnes âgées de 20 ans et plus, membres de 60.000 ménages, s'est donné pour objectif d'analyser les changements qui ont affecté les caractéristiques socioprofessionnelles et culturelle de cette tranche d'âge, par rapport à celles de leur père. Elle constitue, dès lors, une première approche de la mobilité intergénérationnelle dans notre pays. Nous pensons, à cet égard, que cette enquête acquerra plus d'importance et de signification si elle devait se prolonger, dans l'avenir, par d'autres enquêtes portant sur d'autres générations et se basant sur des nomenclatures homogènes et stables des métiers et des compétences.

C'est dire que l'actuelle étude que nous présentons aujourd'hui et qui est la première du genre dans notre pays, doit être perçue comme l'ouverture à de nouveaux travaux auxquels sont invités à contribuer toutes les disciplines relevant des sciences sociales et tous les cadres et experts du Haut Commissariat au Plan qui auront à développer ce créneau de recherche et à actualiser leurs résultats.

Les enseignements sur la mobilité sociale dans notre pays qui peuvent être tirés des résultats de cette enquête, comme vous l'imaginez, sont particulièrement riches et variés. Je me limiterai personnellement à quelques uns, vous invitant à en suivre un exposé plus exhaustif.

Je m'attacherai à faire quelques remarques classées en deux parties, la première portera sur quelques aspects de la mobilité sociale elle-même, le seconde sur les facteurs à l'origine de la mobilité sociale.

1^{ère} partie : Quelques remarques sur la mobilité sociale.

Cette enquête permet d'abord d'appréhender la mobilité sociale globale appelée mobilité brute par la mesure des changements qui ont affecté les statuts

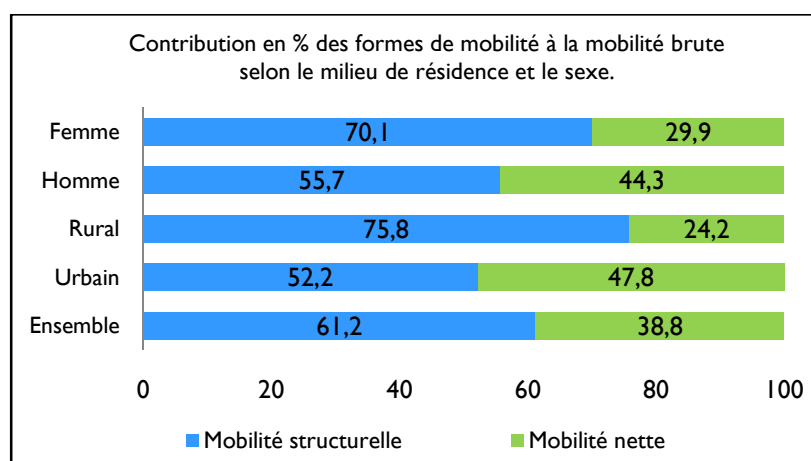
socioprofessionnels des individus d'une génération par rapport à leur père. Sur cette question je voudrais formuler 3 remarques :

1^{ère} remarque : Une mobilité globale dite mobilité brute est d'abord celle des femmes et des habitants des villes

Le Maroc aurait ainsi connu une mobilité sociale brute relativement élevée. 68% des individus âgés de 35 ans et plus appartiennent à un groupe socioprofessionnel différent de celui de leurs pères.

Ce taux est à comparer à celui de 74,8% en Belgique et de 78,8% au Canada. Cette mobilité sociale globale brute est d'abord féminine et urbaine. Le taux de mobilité parmi les femmes est de 78,6% contre 63% pour les hommes. Il est de 75,1% pour les habitants des villes contre 59,2% pour les ruraux.

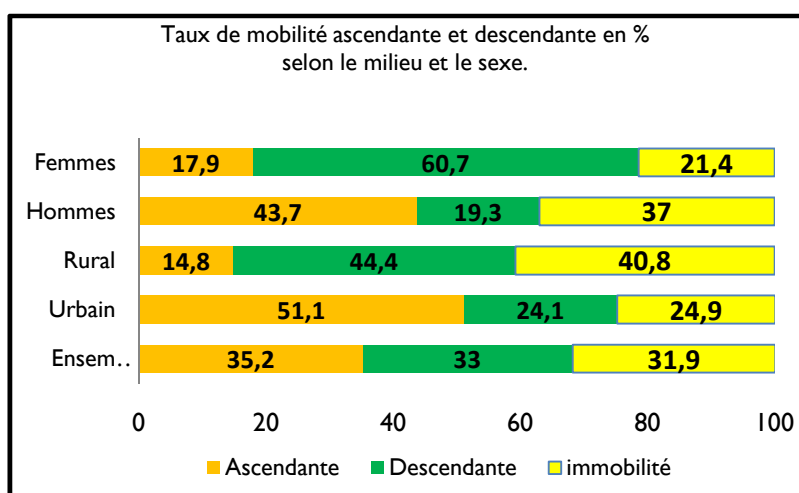
L'analyse des facteurs qui ont contribué à cette mobilité brute montrent que les changements socioéconomiques à caractère structurel ont constitué le principal facteur de changement dans le milieu rural et parmi les femmes. C'est ainsi que la mobilité dite structurelle a contribué pour près de 76% à la mobilité brute, en milieu rural contre 52%, en milieu urbain, pour 70% parmi les femmes contre 55,7% parmi les hommes.



2^{ème} remarque : Une mobilité sociale ascendante plutôt masculine et urbaine

C'est ainsi que la mobilité sociale observée est de nature ascendante (promotion sociale) dans 35,1% des cas au niveau national. Elle profite beaucoup

plus aux urbains et aux hommes qu'aux ruraux et aux femmes. Le taux de mobilité sociale ascendante est de 51,1% de la population urbaine et de 14,8% dans le monde rural. Il est plus important parmi les hommes (43,7%) que parmi les femmes (17,9%). Inversement, les femmes et les ruraux, malgré l'importance de leur mobilité structurelle, enregistrent des taux de mobilité sociale descendante nettement plus élevés (respectivement 61% et 44%), comparés aux hommes (24,1%) et aux urbains (19,3%).



3^{ème} remarque : Une faible fluidité de la société marocaine

C'est ainsi que quelle que soit la forme de mobilité (ascendante ou descendante), les déplacements des individus sur l'échelle sociale se réalisent entre les catégories socioprofessionnelles les plus proches. La proportion des cas de mobilité sociale ascendante accédant au maximum à deux positions sociales immédiatement supérieures à celle de leur père est de 83%. Dans les cas de mobilité descendante, 82,5% connaissent une régression d'une position immédiatement inférieure à celle de leur père. Cela montre, malgré le taux important de mobilité brute observée, que le Maroc est une société qui n'est pas très fluide.

Dans ce cadre, il y a lieu de relever que les chances des descendants d'un « ouvrier ou manœuvre » d'accéder à la catégorie des «employeurs non agricoles,

cadres supérieurs ou membres des professions libérales» demeurent limitées de l'ordre de 1,9%.

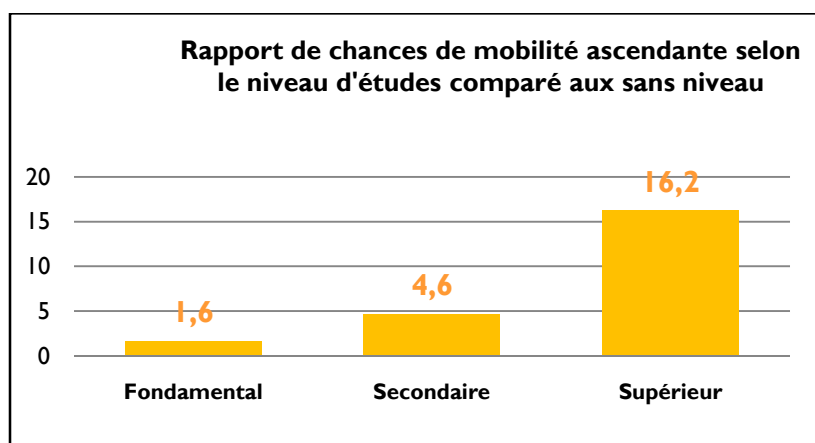
Parallèlement, les descendants des «employeurs non agricoles, cadres supérieurs et membres des professions libérales» ont cette fois-ci un taux identiques (2,1%) de risques de devenir ouvriers ou manœuvres.

2^{ème} partie : Les facteurs de mobilité sociale ascendante

Je me limiterai ici également à quelques remarques seulement :

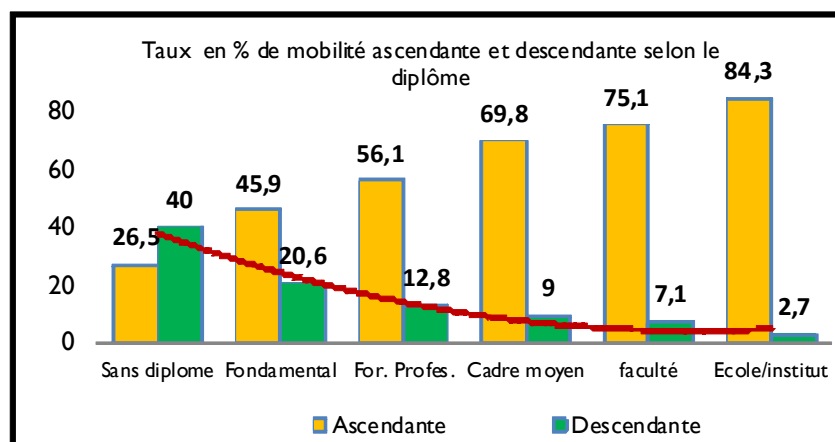
1^{ère} remarque : L'école moteur de promotion sociale

L'analyse des déterminants de la mobilité ascendante montre qu'un actif de niveau scolaire fondamental a 1,6 fois de chances de plus que son homologue « sans niveau scolaire » d'occuper une position sociale plus valorisante que celle de son père. Ce rapport de chances s'élève à 4,6 fois par rapport aux actifs de niveau d'enseignement secondaire et à 16,2 fois par rapport à celui ayant un niveau d'enseignement supérieur. En résumé, l'augmentation d'une année de scolarité améliore les chances d'ascension sociale de 13,7%.



Sur un autre registre, l'enquête montre qu'à l'échelle nationale, le taux de mobilité ascendante est de 26,5% parmi les actifs sans diplôme, contre 37,1% pour les hommes et 8,5% pour les femmes. En revanche, le taux de mobilité ascendante

passé à 84,3% parmi les diplômés des écoles et instituts supérieurs avec 86% parmi les hommes et 78,9% parmi les femmes.



2^{ème} remarque : L'expérience professionnelle renforce les chances d'ascension sociale des générations.

C'est ainsi que la hausse d'une année d'ancienneté dans la vie active améliore de 12% les chances de mobilité sociale ascendante. Cet effet s'annule aux alentours de l'âge de 50 ans, seuil à partir duquel l'âge commence à handicaper les chances de mobilité sociale ascendante.

3^{ème} remarque : Un indice de discrimination structurelle de type genre

Les résultats de l'enquête montrent que malgré la forte mobilité structurelle que connaissent les personnes de sexe féminin, leur faible accès à une mobilité sociale ascendante (de l'ordre de 18%) semble être surdéterminé par une discrimination de type genre. C'est ainsi qu'à même âge, milieu de résidence, niveau d'études et statut socioprofessionnel du père, un homme a 7,1 fois de chances de plus qu'une femme d'occuper une position sociale supérieure à celle de son père.

En conclusion, les résultats de l'Enquête Nationale sur la Mobilité Sociale Intergénérationnelle 2011 montrent que :

- Globalement, le Maroc connaît une forte mobilité sociale qui affecte 61,2% de sa population et dont les changements que connaissent ses structures économiques, sociales et institutionnelles constituent le principal moteur ;
- Cette mobilité s'opère beaucoup plus au profit des citoyens et des personnes de sexe masculin avec une amplitude très souvent courte des déplacements d'une position sociale à une autre indiquant une faible fluidité de la société marocaine ;
- l'enseignement et la formation restent les moteurs de la promotion sociale (le taux de mobilité ascendante est de 78,1% parmi les diplômés supérieurs contre 26,5% pour les sans diplômes) ;
- le milieu de résidence et la position sociale d'origine restent un des facteurs favorisant d'ascension sociale ;
- l'expérience professionnelle, l'urbanisation et le sexe de l'individu continuent à influencer l'égalité des chances et la mobilité sociale ascendante ;
- Cette mobilité reste importante et ses impacts marqués, en particulier, par le triple phénomène d'une avancée spectaculaire de la transition démographique, d'une urbanisation accélérée et, avec son accès croissant au système d'enseignement et de formation, l'émergence de la femme dans le marché du travail. Aussi, l'Enquête Nationale sur la Mobilité Sociale Intergénérationnelle jette un éclairage supplémentaire sur les ressorts profonds des changements que le Maroc est appelé à connaître et sur le rôle que devrait y jouer une jeunesse de plus en plus féminisée et mieux formée.

Ahmed LAHLIMI ALAMI
Haut Commissaire au Plan

Introduction

Le Maroc a connu, depuis son Indépendance, d'importantes mutations économiques, sociales, politiques et institutionnelles, ayant modifié profondément la structure économique et sociale et amélioré les conditions de vie de la population.

Dès la décennie 1990, le Maroc a transité d'une société à majorité rurale à une société de plus en plus urbanisée. Aujourd'hui, 58,3% de Marocains vivent dans les villes contre 29,2% cinquante ans auparavant.

Sur le plan économique, le Maroc est passé d'une économie traditionnelle dominée par les activités agricoles à une économie qui se modernise et de plus en plus ouverte sur son environnement extérieur. Ainsi, le poids de l'emploi dans les activités agricoles a reculé de 69% en 1960 à 39% en 2012 et celui de la population salariée est passé de 25% à 43%.

Sur le plan social, ces changements ont donné lieu à une amélioration significative des conditions de vie en général, de l'accès à l'éducation-formation et la réduction des déficits sociaux. Ainsi, la consommation par habitant était 2,6 fois plus grande en 2007 qu'en 1960, le taux de pauvreté s'est réduit de plus de 50% à moins de 10%, le taux d'électrification est passé de moins de 20% à 96% et le taux d'analphabétisme a régressé de 50 points-pourcentage, de 87% à 37%.

Ces changements ont, certes, d'importants impacts sur le niveau de dynamisme réel de la société non seulement sur sa structure socioprofessionnelle mais aussi sur la mobilité sociale des descendants de certaines catégories de population qui ont vu leur situation s'améliorer, d'autres stagner ou régresser.

Le but recherché, par la présente étude, est non seulement de mesurer l'effet de ces changements et d'identifier les facteurs favorisant l'ascension sociale entre générations successives, mais aussi d'analyser les inégalités des chances liées

à cette ascension. Cependant, il faut souligner que toute recherche de cette envergure suppose une disponibilité de l'information sur une longue période (données longitudinales) et de nomenclatures stables et homogènes des professions et des compétences (diplômes).

La disponibilité d'études à caractère économique et/ou sociologique qui évaluent le gain ou la perte sociale des uns et des autres parmi les différentes catégories sociales fait encore défaut au Maroc. A cet effet, pour remédier à cette insuffisance et appréhender les changements et mutations sociaux, le Haut Commissariat au Plan (HCP) a réalisé, en 2011, une enquête nationale sur la mobilité sociale intergénérationnelle auprès des personnes âgées de 20 ans et plus, membres de 60 000 ménages. Cette enquête, la première du genre au Maroc, nous a permis d'asseoir une base de données sur plusieurs générations pour mesurer la mobilité sociale intergénérationnelle et évaluer ses facteurs. Ce travail inaugure une série de travaux capables d'apporter des éclairages sur les mutations sociétales opérées depuis des décennies au Maroc.

La première question à laquelle tente de répondre cette enquête c'est de fournir une classification en catégories sociales permettant de fonder la mesure de la mobilité sociale globale appelée mobilité brute. Cette forme de mobilité appréhende l'ensemble des mutations économiques et sociales affectant les statuts des individus de différentes générations au Maroc.

L'étude de la mobilité sociale intergénérationnelle consiste généralement à voir comment se transmet le statut social entre générations successives, et permet, entre autres, de voir dans quelle mesure la position sociale d'aujourd'hui d'un individu dépend de son origine familiale. Le maintien ou le changement de position sociale dépend non seulement de facteurs individuels tels que le milieu dont on est issu et des aptitudes et mérites personnels, mais également d'autres facteurs ayant trait à l'égalité des chances en formation et dans l'insertion professionnelle, et à tout un processus d'événements socio-économiques devant peser sur le cours de l'existence de l'individu.

En assimilant le statut social à la catégorie socioprofessionnelle (CSP), la présente étude se propose d'explicitier, en premier lieu, les fondements théoriques de la mesure de la mobilité sociale, ses facteurs, et de procéder, par la suite, à l'appréciation empirique des mécanismes de transmission, de père en fils, du statut social.

Le premier chapitre est consacré à une présentation de la définition, de l'approche de mesure et des outils d'analyse de la mobilité sociale intergénérationnelle. L'estimation des tables de mobilité sociale et des indices qui en découlent et leur utilisation dans l'analyse du cas du Maroc, sont abordés dans le deuxième chapitre. Par la suite, l'étude aborde l'importance de l'analyse de l'égalité des chances entre les différentes catégories socioprofessionnelles et au rôle fondamental de l'origine sociale dans la transmission de l'éducation-formation et des inégalités scolaires et socioprofessionnelles. Enfin, le dernier traite des facteurs favorisant la mobilité sociale ascendante.

I. Mobilité sociale intergénérationnelle: définition, fondement et mesure

I.1. Définition

La mobilité sociale intergénérationnelle est un concept qui se rapporte aux déplacements des individus sur l'échelle sociale d'une génération à une autre. Elle permet de mettre en évidence l'importance des mouvements sociaux (mobilité ou immobilité) entre ascendants et descendants, et ce en comparant leurs positions sociales respectives. Cependant, elle ne prend sens qu'à partir du moment où la société est divisée en classes sociales ou en catégories socioprofessionnelles. Elle peut s'appliquer à différentes unités de la population, individu, ménage ou groupe social.

Au niveau individuel, elle concerne les différences entre le statut social des individus et celui de leurs parents. Au niveau du ménage, le concept de mobilité sociale est utilisé le plus souvent pour l'étude des changements dans le revenu des ménages (mobilité des niveaux de vie). Au niveau du groupe social, la mobilité sociale étudie l'ensemble des changements de statut social des membres d'un, plusieurs ou de l'ensemble des groupes sociaux au cours du temps ou le degré auquel ces changements ont lieu.

I.2. Les fondements de la mobilité sociale intergénérationnelle: le rôle de deux institutions fondamentales

Étudier la mobilité sociale intergénérationnelle dans une société revient à décrire et analyser les relations qui unissent la position des personnes à celle de leurs parents. Dans une société stratifiée, la répartition des individus de chaque génération dans la structure sociale ne se fait pas au hasard. La position ou le statut atteint par chacun dépend au contraire de son milieu social. La mobilité sociale permet alors de montrer comment se transmet le statut social des ascendants aux descendants ou comment les individus voient leur statut se

maintenir ou s'améliorer. D'où l'importance du rôle de la famille et les différents capitaux qu'elle peut mobiliser pour influencer la réussite scolaire et les destinées des enfants. Un indicateur de cette transmission en est le résultat en terme d'écart ou de proximité du statut social des parents et des enfants, en repèrent le groupe socioprofessionnel auquel ils appartiennent.

✓ **Famille** : la famille contribue largement à la reproduction sociale et influence le devenir et le destin des individus. Cette influence du milieu social d'origine sur la destinée des individus s'opère par plusieurs formes :

- i. le choix du conjoint qui induit l'homogamie¹ sociale et par conséquent la reproduction sociale. Dans un milieu social où l'homogamie prime, les chances de mobilité sociale sont faibles. D'où une certaine reproduction sociale qui vient de préférences conjugales largement influencées par l'origine sociale (Michel Bozon).
- ii. le processus de socialisation primaire et la transmission d'un habitus² de classe et d'un capital d'une génération à l'autre. Pour P. Bourdieu, notamment les individus et les groupes sociaux sont en lutte permanente dont l'enjeu n'est pas seulement le partage du champ économique, mais également l'obtention d'un prestige social dans les champs sociaux (éducatif, artistique, sportif, etc.....) et le partage du pouvoir dans le champ politique.

¹ L'homogamie est un mode de reproduction où l'accouplement n'est pas aléatoire. Elle se caractérise par le croisement d'individus qui se ressemblent par certaines caractéristiques (strate sociale, couleur, ethnie, religion, etc.). Par exemple, le fait de rechercher un conjoint dans le groupe social auquel on appartient, c'est-à-dire un conjoint dont le niveau social est équivalent au sien, on pratique l'homogamie.

² Un « habitus » est un système de dispositions durables (habitudes de penser, de faire, postures corporelles, manières d'être, de penser, de dire et de faire...) que les individus ont intériorisées et qui les déterminent inconsciemment. L'habitus primaire (fondamental) est construit dans l'enfance au sein de la famille auquel se greffent des habitus secondaires (l'habitus scolaire, l'habitus professionnel, l'habitus social du groupe d'appartenance). Ce thème a amplement été développé par Pierre Bourdieu.

Le rôle de la famille se manifeste par conséquent par la disposition d'un volume et d'une structure de capitaux qui sont de trois types:

- ❖ **Le capital économique** comprend le patrimoine et les revenus qui en découlent. Il permet d'assurer la reproduction du statut social au moment de sa transmission (héritage) et peut être utilisé pour financer des études et l'accès à une position sociale valorisée.
- ❖ **Le capital culturel** comprend un ensemble de comportements, d'attitudes et de pratiques, incorporés et intériorisés au moment de la socialisation primaire, qui vont influencer le parcours scolaire et socioprofessionnel de l'individu. Il comprend ensuite le capital culturel scolaire, relatif au niveau de diplômes et des biens culturels possédés (livres anciens, œuvres d'art),
- ❖ **Le capital social** regroupe les relations familiales, amicales, professionnelles qui peuvent être mobilisés par les acteurs à des fins socialement utiles, auquel se joint le capital symbolique ayant trait à la réputation, la considération, la notabilité et les actes de reconnaissance plus ou moins ritualisés.

De fait, les familles transmettent, au moment de la socialisation, un « habitus de classe ». Selon P. Bourdieu, il est possible de distinguer 3 styles de vie selon les classes sociales :

- i. les membres de la classe dominante bourgeoise ou supérieure qui ont un habitus fondé sur la « distinction »,
- ii. les membres de la petite bourgeoisie caractérisée par un habitus structuré par leur « volonté de parvenir »,
- iii. et les membres des classes populaires dont l'habitus est marqué par la « nécessité de survivre » et la « valorisation du corps ».

C'est ainsi que si la famille contribue à la reproduction sociale, elle peut aussi favoriser la promotion sociale. Dans les catégories les moins favorisées, la

famille peut aussi contribuer à favoriser la mobilité ascendante en améliorant la dotation en capital humain de leurs descendances (sacrifice financier des parents pour augmenter le capital économique des enfants et contribution à l'augmentation du capital culturel par l'encouragement et l'attention à la réussite scolaire).

En conclusion, le capital économique, social et culturel transmis dans le cadre de la famille joue un rôle important dans les trajectoires scolaires et socioprofessionnelles des individus. Ainsi, le milieu familial influence fortement le destin social des individus. Il se manifeste par des inégalités des chances dans l'accès au diplôme, mais aussi à diplôme égal, par des inégalités d'accès à l'emploi. D'où, une relative rigidité du statut social (reproduction) de génération en génération. En transmettant ce qu'elle est et ce qu'elle a, la famille est fondamentalement reproductrice et contribue ainsi à une certaine immobilité sociale.

✓ **Ecole : facteur de sélection et d'inégalité**

Deux écoles cohabitent dans l'explication du rôle de l'école dans la transmission intergénérationnelle du statut social : celle de Pierre Bourdieu et celle de Raymond Boudon.

Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron ont particulièrement insisté, notamment dans les *Héritiers* (1966) et *la Reproduction* (1970), sur le rôle du système scolaire, qui légitime les inégalités des classes sociales. En effet, la réussite scolaire est en corrélation étroite avec l'origine sociale. Elle fait accepter à chacun sa position (réussite ou échec) comme résultat de son seul mérite et dissimule, sous couvert d'un discours de démocratie, les mécanismes d'exclusion dans le milieu scolaire.

En effet, pour Pierre Bourdieu l'école favorise plus l'immobilité que la mobilité et constitue un facteur d'exclusion sociale. Ainsi, les logiques sociales

conduisent à favoriser les plus favorisés et à reproduire les statuts sociaux, mais en même temps l'école offre des possibilités de promotion sociale, notamment aux enfants issus de couches moyennes. Le rôle de l'école, dans ce schéma, permet de valoriser cette dotation des familles envers leurs enfants selon un mécanisme de sélection. De ce fait, selon cet auteur, l'école reproduit les inégalités mais fabrique aussi de l'exclusion sociale et par conséquent elle participe à la reproduction sociale.

L'analyse de Raymond Boudon sur le rôle de l'école dans la mobilité sociale développée dans son ouvrage sur «L'inégalité des chances» (1973), explique que les phénomènes sociaux peuvent se comprendre par des comportements individuels (Approche individualiste). Il considère que l'inégalité des chances vient de la famille et non pas de l'école car la famille a des comportements rationnels dont l'agrégation crée l'inégalité des chances. Il considère aussi que le fait de posséder un niveau de diplôme sensiblement plus élevé que son père ne garantit pas automatiquement l'accès à une position sociale plus haute. Il est de fait nécessaire de comparer le système éducatif et la structure des emplois (si le premier délivre par exemple plus de diplômes d'ingénieurs que le marché du travail n'offre de postes, une partie des diplômés subira une déqualification et éventuellement un déclassement). Son analyse conclue sur deux effets déterminants :

- i. L'effet de dominance : il s'agit d'une lecture en termes de coûts et de bénéfices. Dans les milieux populaires, le coût de la réussite scolaire est estimé plus important que le bénéfice que l'on peut en espérer. On investit peu dans l'école, et par conséquent le capital humain est peu important. De plus, les parents intériorisent le fait que l'enfant n'ait pas beaucoup de chance de réussite à l'école. A l'inverse, dans les milieux favorisés, on investit beaucoup plus dans l'école tout en misant sur la réussite scolaire.

- ii. L'effet de méritocratie : l'école permet aux plus méritants de réussir, quelle que soit l'origine sociale des parents (contrairement à ce qu'avance P. Bourdieu).

Les explications avancées à ces effets résident dans deux observations:

- La connaissance du système scolaire par les parents joue un rôle important dans la réussite scolaire de leurs enfants,
- Le poids de la demande de la famille est aussi important que les résultats scolaires eux-mêmes. A résultats scolaires égaux, s'il s'agit d'un enfant issu d'une famille ouvrière, il aura moins de chance de passer en classe supérieure alors qu'un fils de cadre aura plus de chance de passer dans la classe supérieure.

2. Mesure de la mobilité sociale intergénérationnelle

Les études sur la mobilité sociale se sont développées depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. L'usage de plus en plus répandu des enquêtes par sondage a favorisé la multiplication des approches quantitatives de ce phénomène dans divers pays. Ces dernières ont ainsi permis de développer les mesures les plus appropriées de la mobilité sociale intergénérationnelle.

2.1. Considérations méthodologiques pour la mesure de la mobilité

Pour mesurer et analyser la mobilité sociale intergénérationnelle, il est nécessaire de faire une différenciation sociale. La situation professionnelle des individus détermine, plus que toute autre caractéristique, la position et le statut occupés dans la hiérarchie sociale. En conséquence, la profession constitue l'un des indicateurs les plus précis de la mobilité sociale³. En prenant la profession de ses parents comme référence, il est possible d'établir dans quelle mesure un

³ H. McRoberts, dans Boyd et al., 1985, p. 72; Merllié et Prévot, 1991, p. 23; Cuin, 1993, p.113; Merllié, 1994, p. 55, 63;

individu réussit à progresser dans l'échelle sociale au cours de son existence. Il s'agit dans ce cas de mesurer la différence de statut professionnel entre l'emploi occupé par l'individu au moment de l'enquête et celui de ses parents à une époque donnée de leur vie.

Cette mesure classique de la mobilité sociale intergénérationnelle dépend des pays et des enquêtes dont les choix retenus peuvent sensiblement différer. Les éléments recensés par Jackson et Crockett (1964) et Dominique Merllié (1994) montrent à quel point le moment de l'origine sociale était vague dans les premières enquêtes américaines réalisées à partir de la fin des années 1940, souvent laissé à l'appréciation subjective même de la personne interrogée.

Dans les enquêtes internationales, trois «moments» peuvent être relevés. On peut demander à l'enquêté quelle était la dernière profession exercée par son père (enquête britannique de 1949), ou sa profession à un moment précis (quand l'enquêté avait 14 ans dans l'enquête britannique de 1972, ou sa profession à sa naissance (enquête suédoise de 1954). Cependant, le plus souvent, on demande à l'individu de citer la profession qu'exerçait son père pendant la majeure partie de sa vie ou au moment où il terminait ses études. C'est notamment le cas en France où depuis 1964, dans les enquêtes Formation Qualification Professionnelle l'Insee demande aux individus la profession de leur père « à l'époque où vous avez cessé de fréquenter régulièrement l'école ou l'université»⁴.

2.2. Construction de l'indicateur de mobilité sociale

Pour mesurer la mobilité sociale selon la définition présentée ci-haut, il y a quatre types d'informations individuelles présentes dans les enquêtes auprès des ménages. Cependant, avant d'établir les tables de mobilité et de calculer les indices et les formes de mobilité sociale, il convient de disposer d'une représentation hiérarchisée de la structure sociale qui permet de déterminer le sens des

⁴ Pour une présentation détaillée, voir Merllié, 1994.

trajectoires intergénérationnelles⁵. Cette structure sociale établie sur la base de la profession, le statut professionnel et le degré de formation des individus constitue l'une des principales techniques employées pour atteindre ce résultat.

✓ **Les catégories socioprofessionnelles**

Des critères bien définis sont généralement utilisés pour fonder une segmentation de la population en catégories socioprofessionnelles (GSP) homogènes en termes de comportements sociaux et économiques (profession principale, situation dans la profession, niveau scolaire, branche d'activité économique et niveau de vie).

En France, on privilégie les catégories socioprofessionnelles (CSP) qui sont des constructions pour la mesure de la mobilité sociale intergénérationnelle. Cette construction repose sur deux grands critères :

- i. privilégier la profession comme point de vue principal en mettant ensemble les gens ayant les mêmes fonctions pour mesurer la position sociale.
- ii. séparer les salariés des non salariés, c'est sociologiquement important à connaître pour distinguer ceux qui possèdent les instruments de production de ceux qui disposent de la force de travail.

Le terme de catégories « socioprofessionnelles », le plus souvent employé, correspond au classement de la population en ensembles relativement homogènes. Chaque catégorie regroupe les professions en fonction de plusieurs critères : le niveau de vie, le diplôme, le statut (salariés ou non), etc. Cependant, le choix de la nomenclature des catégories socioprofessionnelles (CSP) comme outil de base pour l'analyse de la mobilité sociale est dictée par des considérations méthodologiques même si la tâche est difficile en raison du clivage entre indépendants et salariés et aussi à l'intérieur même de ces catégories. En effet, il

⁵ Camille Peugny : « Éducation et mobilité sociale : la situation paradoxale des générations nées dans les années 1960 », Economie et statistique n° 410, 2007.

est relativement aisé d'établir une hiérarchie au sein de la population salariée depuis les cadres jusqu'aux ouvriers. Concernant les indépendants, ce clivage ne présente pas de difficultés dans les sociétés industrialisées, mais pour d'autres sociétés, en particulier en développement, une stratification de ce statut est nécessaire pour tenir compte de certaines particularités.

Par ailleurs, dans les enquêtes sur la mobilité sociale intergénérationnelle, la profession des individus et de leurs parents est observée au moment où ils étaient déjà bien avancés dans leur carrière et par conséquent son étude se restreint aux actifs suffisamment âgés (35 à 40 ans au minimum) pour avoir une situation professionnelle stabilisée. De même, en dehors des études sur la mobilité scolaire intergénérationnelle, les travaux sur la mobilité sociale dans les sociétés modernes concernent particulièrement les relations entre le statut social des hommes et celui de leurs fils. La justification usuelle en est que l'influence indépendante du statut social de la mère sur ses fils (indépendamment de celui du père) y est en général beaucoup moins déterminante et que les relations entre le statut social des parents et celui de leurs filles est beaucoup plus complexe à analyser.

✓ **Les tables de mobilités sociales**

La mesure catégorielle de la mobilité sociale s'effectue à partir de la construction d'une table de mobilité sociale, outil de base du sociologue (Hout 1983), qui croise l'origine sociale des individus avec leur position à la date de l'enquête. Plus précisément, la liste exhaustive de toutes les professions n'étant jamais utilisée, les tables de mobilité sociale approchent l'origine et la position des individus au moyen d'une nomenclature plus ou moins détaillée des catégories socioprofessionnelles. Le sens de la trajectoire intergénérationnelle des individus est alors déterminé par la comparaison de leur catégorie socioprofessionnelle à celle de leur père. Cependant, les nomenclatures des catégories socioprofessionnelles, en réalité, n'ont aucune visée hiérarchique (Cousteaux, 2004).

2.3. Hiérarchisation de la population en CSP, exemple de la France et du Canada :

La mesure et l'analyse de la mobilité sociale intergénérationnelle en France se fonde depuis les années soixante sur une classification de la population en catégories socioprofessionnelles (nomenclature des professions de l'INSEE) hiérarchisées et aménagées en fonction des évolutions. Cette classification oppose des classes de propriétaires de moyens et de capitaux d'une part à des classes de salariés différenciées selon le degré de formation ou de qualification, d'autre part. La dernière classification adoptée par les chercheurs dans ce domaine se présente en sept catégories.

Tableau 1 : Classification en catégories socioprofessionnelles de la population active occupée de 39-59 ans en France

Classification socioprofessionnelle de la population
1. Agriculteurs
2. Artisans, commerçants
3. Chefs d'entreprises
4. Cadres et professions intellectuelles supérieures
5. Professions intermédiaires
6. Employés
7. ouvriers

Source : Education et mobilité sociale : la situation paradoxale des générations nées dans les années 1960, Camille Peugny, Economie et Statistique n° 410, 2007.

Pour le cas du Canada, l'analyse de la mobilité sociale concerne la population active occupée de 25-64 ans selon la classification sociale déclinée dans le tableau 2:

Tableau 2: Classification de la population canadienne en catégories sociales hiérarchisées

Classification socioprofessionnelle de la population
1. Cadres supérieurs/ professions libérales
2. Cadres intermédiaires/ semi-professionnels
3. Cols blancs qualifiés
4. Cols bleus qualifiés
5. Cols blancs non qualifiés
6. Cols bleus non qualifiés
7. Exploitants ou travailleurs agricoles

Source : D'une génération à l'autre : Evolution des conditions de vie, volume 2, Statistique Sociale, Bureau de la Statistique du Québec, 1998.

D'une façon générale, les travaux qui abordent la stratification sociale sous l'angle du statut social utilisent deux types d'instruments pour la hiérarchisation des CSP et de détermination de la position sociale, les échelles de prestige et les indices socioéconomiques.

- ✓ **Les échelles de prestige** : les sociologues ont élaboré des échelles de prestige différentes qui ordonnent les professions selon leur prestige social. Cependant, les perceptions à cet égard peuvent différer d'une société à une autre.
- ✓ **L'indice socioéconomique** (échelle de Blishen et McRoberts, 1976) est considéré comme étant une contribution importante des sciences sociales dans la mesure du statut social des individus. Il consiste à ordonner les professions essentiellement en fonction du revenu et du niveau d'instruction (durée d'études).

2.4. Classification et hiérarchisation de la population du Maroc

La position de l'individu sur l'échelle sociale est ici établie pour le cas du Maroc sur la base de la nomenclature des professions utilisée par le HCP. Cette nomenclature étant caractérisée par un aspect multidimensionnel a permis l'élaboration d'une classification des professions en groupes socioprofessionnels relativement homogènes du point de vue statut, comportement, formation et qualification.

Dans ce travail, on a opéré une distinction entre les cadres et professions intellectuelles supérieures d'une part et les professions de cadre moyens d'autre part. En bas de la structure sociale, pour rendre compte des différences entre les catégories des employés et des ouvriers et en s'inspirant des travaux récents (Chenu, 1990 ; Chenu et Burnod, 2001), on a utilisé le critère de la qualification pour distinguer les employés et les ouvriers qualifiés d'une part et les manœuvres et ouvriers agricoles et non agricoles sans qualification d'autre part. L'opportunité de cette distinction semble confirmée par le travail d'Amossé et Chardon (2006) qui soulignent que les employés et ouvriers sans qualification composent un segment de main-d'œuvre objectivement à part, caractérisé par des conditions d'emploi, de travail et de salaire difficiles.

Concernant les indépendants, en raison de l'hétérogénéité dans le comportement, le niveau de vie et le degré de formation de cette catégorie, on distingue d'une part les patrons de sociétés et employeurs non agricoles, les exploitants agricoles (employeurs et indépendants), les autres indépendants non agricoles (artisans, commerçants, indépendants non agricole). Les chômeurs sont classés dans la catégorie de l'emploi qu'ils occupaient avant d'être sans emploi (sauf ceux qui n'ont jamais travaillé).

Cependant, comme toute tentative de classement et de hiérarchisation des groupes socioprofessionnels, les choix effectués pour la construction de cette matrice sont probablement contestables. Toutefois, dans la mesure où notre

optique est historique, cette matrice fournit une base raisonnable pour approcher la mobilité sociale intergénérationnelle.

La classification ainsi élaborée a été testée à partir des variables ci-dessus mentionnées telles qu'elles ont été observées dans les enquêtes sur la consommation et les dépenses des ménages 2001, le niveau de vie 2007 et l'enquête sur la mobilité sociale 2011. Plus précisément, une analyse en termes de niveau de vie et de capital humain (nombre d'années d'étude) des différents groupes socioprofessionnels a permis d'établir une stratification en catégories socioprofessionnelles adoptée pour la mesure et l'analyse de mobilité sociale au Maroc.

Les différents groupes socioprofessionnels retenus pour ce travail sont les suivants :

Tableau 3 : Classification de la population en groupes socioprofessionnels

Groupes socioprofessionnels
Employeur non agricole, cadre supérieur et membre de profession libérale et scientifique
Profession de cadre moyen
Employé administratif, de commerce et de service & ouvrier qualifié
Exploitant agricole
Commerçant, artisan et indépendant non agricole
Ouvrier et manœuvre agricole et non agricole

Dans l'analyse de la mesure de la mobilité sociale, si l'élaboration d'une stratification sociale est la première tâche à accomplir pour permettre la mesure de la mobilité sociale, la seconde tâche est de donner un sens aux mouvements des individus entre les différents niveaux de la stratification sociale en procédant à la hiérarchisation des groupes. Dans l'optique de mesure de la mobilité de notre cas, il faut en particulier se donner une grille permettant de définir le sens des

mouvements et de qualifier les trajectoires ascendantes, descendantes et immobiles. Ainsi, les groupes socioprofessionnels de la population présentés dans le tableau 3 ci-haut ont été hiérarchisés et justifiés, sur la base des critères économiques et de capital humain observés par les enquêtes sur la consommation et les dépenses de 2001 et 2007 et la mobilité sociale de 2011.

Tableau 4: Evolution des indices de niveaux de vie et hiérarchisation des catégories socioprofessionnelles de la population active occupée de 35 ans et plus.

Catégorie socioprofessionnelle	2001		2007		2011	
	DAMP	RBE	DAMP	RBE	Nombre années d'étude fils	Nombre années d'études père
Employeur non agricole, cadre supérieur et membre de profession libérale	33087	9.7	48027	12.54	15.5	4.2
Profession de cadre moyen	20191	5.9	27925	7.33	13.1	2.4
Employé et ouvrier qualifié	9999	3.0	12257	3.23	6.0	0.8
Commerçant, artisan et Indépendant non agricole	8953	2.7	12026	3.19	4.1	0.5
Exploitant agricole	5834	1.9	8813	2.45	1.0	0.1
Ouvrier et manœuvre sans qualification	6116	1.9	8631	2.35	1.3	0.2
Total	8332	2.5	12148	3.3	3.9	0.6

Sources: ENCDM 2000/01 ENVM 2006/07.

Note : DAMP : la dépense annuelle moyenne par personne.

RBE : Ration de bien-être économique : rapport de la dépense par tête au seuil de pauvreté.

2.5. Outils de mesure de la mobilité sociale : tables des destinées et des origines

L'étude statistique de la mobilité sociale consiste généralement en l'analyse d'un tableau de contingence à double entrée, appelé table de mobilité sociale (TMS), présentant la répartition des individus issus d'un milieu social donné selon

leur propre statut social approchées par la classification hiérarchique des groupes socioprofessionnels (CSP) proposée ci-haut. L'analyse est menée en termes de pourcentages-lignes ou -colonnes, ou en terme de fréquence, conformément aux éléments suivants:

- Les pourcentages-lignes caractérisent la répartition des individus issus d'un milieu donné (i) selon leur propre statut social (j), configuré dans la table des destinées. Elles donnent la proportion (p_{ij}) des individus issus d'un milieu social (i) et qui ont accédé au milieu social (j). Si l'on s'intéresse au devenir socio-économique d'un descendant qui en sont issus ou encore au principe de l'égalité des chances, cette optique d'analyse est la plus adéquate.
- Les pourcentages-colonnes caractérisent la répartition des individus relevant d'un milieu social donné (j) en fonction de leur origine social (i) appelée aussi table de recrutement. Cette optique d'analyse révèle la structure de l'origine socioéconomique d'un groupe social et permet d'apprécier l'apport des antécédents des sujets qui le composent.

La construction des tables de mobilité de destinée et de recrutement constituent la base de calcul des indices de mobilité et d'analyse de ses formes. La diagonale d'une table de mobilité permet de lire le degré de reproduction sociale ou d'immobilité. La lecture d'une table de mobilité doit cependant prendre en compte les formes de mobilité absolue ou brute (ascendante, descendante, structurelle ou nette) et la mobilité relative (égalité des chances).

2.6. Formes de la mobilité sociale

- ✓ **Indice de reproduction sociale (immobilité):** il mesure la tendance des individus à occuper une position sociale identique à celle des parents, dans une structure sociale donnée. Il est raisonnable d'attacher une attention particulière aux individus qui demeurent dans leur catégorie, c'est à dire à la plus ou moins grande inertie de la mobilité sociale. Cette reproduction résulte alors d'une certaine inertie de la structure sociale. Le terme de reproduction

sociale s'oppose à celui de fluidité sociale qui désigne la capacité plus ou moins élevée des individus à accéder à des positions distinctes de leur origine sociale.

- ✓ **La mobilité absolue (brute) :** un des premiers facteurs de la mobilité globale est la transformation des structures économiques qui a pour effet de modifier la structure des emplois et donc celle des statuts sociaux. L'ensemble des changements, d'une génération à la suivante, dans les positions sociales constitue la mobilité absolue. Plusieurs formes de mobilité intergénérationnelle se déduisent de cette mobilité absolue à savoir la mobilité structurelle, la mobilité nette, la mobilité relative (fluidité) et la mobilité ascendante et descendante.

- ✓ **La mobilité structurelle :** elle désigne le changement de statut social qui est dû aux transformations des structures économiques et sociales. Elle représente une part importante de la mobilité et découle mécaniquement des évolutions de la structure socioprofessionnelle qui dépend de plusieurs facteurs. Ainsi, le développement de systèmes économique et sociale nécessite le développement du nombre d'emplois qualifiés de cadres ou de professions intermédiaires. Aussi, la tertiarisation de l'économie implique une augmentation des employés et des professions intermédiaires et un recul du secteur primaire.

- ✓ **La mobilité nette :** elle se définit simplement par différence entre la mobilité absolue et la mobilité structurelle. Elle résulte des permutations dans la structure sociale entre les individus indépendamment des changements économiques structurels.

- ✓ **La mobilité ascendante et descendante:** en analysant la mobilité sociale intergénérationnelle, on peut parler de mobilité ascendante quand une progression dans l'espace social désignée par la segmentation est assurée pour la génération suivante. En revanche, on parle de mobilité descendante (un

déclassement social) quand une régression dans la hiérarchie sociale s'effectue d'une génération à la suivante.

- ✓ **La mobilité relative** (fluidité sociale ou égalité des chances) : l'idée qu'il existe seulement deux types de mobilité (structurelle et nette) est contestable. Une distinction a donc été établie en considérant que les phénomènes de mobilité sociale intergénérationnelle doivent être étudiés aussi selon une forme complémentaire, à savoir la mobilité relative. Cette forme de mobilité vise à étudier la force du lien entre l'origine et la position sociale indépendamment de l'évolution de la structure socioprofessionnelle des descendants comparativement à celle des ascendants. Dans ce cas, la mobilité est mesurée par des rapports de chances relatives (odds ratios) qui traduisent le résultat de la concurrence entre les individus de deux origines sociales distinctes pour atteindre deux destinées différentes.

3. Mobilité sociale intergénérationnelle au Maroc

Dans cette étude, pour des considérations méthodologiques et en se référant à l'expérience internationale dans ce domaine, l'analyse de la mobilité sociale est restreinte aux individus actifs âgés de 35 ans et plus en 2011. Cette limitation d'âge est due au fait que la position sociale des individus ne peut être définie qu'une fois les études achevées et l'insertion dans le marché de travail accomplie (Breen et al. 2009), à un moment où sa profession est devenue relativement stable ce qui permet d'éviter les distorsions dues à des effets d'ancienneté et de mobilité professionnelle. Les données de base utilisées pour l'élaboration des tables des destinées et des recrutements proviennent de l'enquête sur la mobilité sociale intergénérationnelle 2011 (cf. encadré I).

3.1. Caractéristiques de la population étudiée

La description de la population selon les statuts d'activité et dans la profession, le groupe socioprofessionnel (GSP) et le degré de formation pour les

différentes générations (pères, descendants hommes et femmes) permet de connaître les changements sociaux et économiques qui s'opèrent dans la société et de dégager les évolutions significatives intergénérationnelles. Les enseignements tirés de la description des différentes dimensions en 2011 sont les suivants :

- ✓ 96,7% des pères se trouvent ou ont transité à un moment donné de leur cycle de vie par le marché de travail contre 98% de leurs descendants hommes et seulement 44,4% de femmes ;
- ✓ Une salarisation croissante (50,8% d'actifs hommes et 30,7% d'actives femmes contre 27,9% pour la génération des pères)⁶ est due à l'urbanisation de la société, la tertiarisation de l'économie et par conséquent au déclin de la catégorie des indépendants dans l'agriculture ;
- ✓ Une nette progression du statut d'employeur en particulier pour les hommes (3,9% contre 2,2% pour les pères);
- ✓ Un développement des emplois les plus qualifiés relatifs aux professions libérales et scientifiques et des professions intermédiaires;
- ✓ Une nette progression des employés (administration, commerce, services aux particuliers...) et de l'emploi qualifié (ouvrier qualifié) liée à l'essor du salariat féminin et à l'extension des services dans l'économie ;
- ✓ Le développement de l'emploi salarié non qualifié ;
- ✓ Une avancée significative en terme d'éducation-formation pour la génération des descendants hommes qui disposent de diplôme de niveau moyen et supérieures (11,4% ont un diplôme supérieur, bac et cadres moyens) contre une proportion limitée pour les générations des pères (0,9%) et des descendants filles (5,8%) pour la plupart installés dans les zones urbaines.

⁶ Ces proportions sont plus importantes dans le milieu urbain (63,3 % d'actifs hommes et 64,3 % d'actives femmes contre 36,3 % pour la génération des pères).

Encadré I : Enquête sur la mobilité sociale intergénérationnelle

En 2011, le module relatif à l'enquête sur la mobilité sociale a été annexé à l'enquête permanente sur l'emploi et a été menée auprès d'un échantillon de 60 000 ménages dont près de 20 000 ménages en milieu rural. 155 736 individus de 20 ans et plus ont été interrogés dans le cadre de cette enquête dont 61.1% relèvent du milieu urbain et 48% sont des hommes. Ils ont indiqué leur degré d'instruction, la durée de scolarité, leur diplôme le plus élevé, leur profession, statut et branche d'activité. Ces données ont été relevées auprès des individus actifs ou anciens actifs qui ont déclaré les mêmes informations concernant leurs parents.

L'ensemble des données permettent de comparer les caractéristiques liées au marché de travail de chaque personne avec celle de son père, et éventuellement sa mère, ainsi que la construction des tables de mobilité et leur analyse.

Les objectifs assignés à cette enquête consistent à étudier l'impact de l'origine sociale sur l'accès à l'éducation-formation et la promotion sociale des générations, d'une part, et d'autre part, d'analyser leur corrélation avec la reproduction des inégalités sociales. Ainsi, les données collectées permettent de :

1. Caractériser la promotion dans les niveaux d'éducation-formation intergénérationnelle et leur interaction avec l'éducation des parents ;
2. Mesurer la mobilité sociale intergénérationnelle et sa relation avec la solidité des inégalités sociale et spatiale ;
3. Mesurer les inégalités de chances dans la société en matière d'éducation et d'occupation des positions sociales ;

Cependant, la reproduction des données sur l'éducation et l'activité professionnelle des individus enquêtés (groupes socioprofessionnels et statut dans la profession) fait apparaître une répartition très différenciée de la génération de leurs pères. On sait au reste que la répartition trouvée pour les pères ne peut être considérée comme représentative par suite du nombre différent de leurs enfants (différence dû à la fécondité des groupes sociaux et aussi aux pères morts sans descendance). Compte tenu même de cette réserve, on peut apprécier à quel

point la situation économique et sociale s'est modifiée au Maroc. Les tableaux 5 à 8 résument les grandes mutations socio-économiques survenues dans la société sur deux à trois générations successives.

Tableau 5: Structure comparée de l'activité des descendants de 35 ans et plus et des ascendants en %

Type d'activité	Structure de l'activité		
	Père	fil	filles
Ensemble			
Oui travaille	13.1	75.5	25.3
Oui a travaillé	83.6	22.5	19.1
ne travaille pas	1.2	2.0	55.6
Ne sait pas & non déclaré	2.1	-	-
Total	100.0	100.0	100.0
Urbain			
Oui travaille	11.5	71.4	15.0
Oui a travaillé	84.8	26.4	16.0
ne travaille pas	1.2	2.2	69.0
Ne sait pas & non déclaré	2.5	-	-
Total	100.0	100.0	100.0
Rural			
Oui travaille	15.8	82.6	42.6
Oui a travaillé	81.7	15.7	24.4
ne travaille pas	1.1	1.7	33.0
Ne sait pas & non déclaré	1.4	-	-
Total	100.0	100.0	100.0

Sources: Enquête sur la mobilité sociale 2011.

Tableau 6: Structure comparée du statut d'activité des descendants de 35 ans et plus et des ascendants en %

Statut dans la profession	Structure économique		
	Père	fil	Fille
Urbain			
Salarié	36.3	63.3	64.3
Indépendant	59.9	28.8	11.4
Employeur	3.0	5.2	1.3
Aide familial et Apprenti	0.1	0.5	22.5
Associé & membre d'une coopérative	0.2	2.1	0.4
Autre, ND, NSP	0.5	0.1	0.1
Total	100.0	100.0	100.0
Rural			
Salarié	13.6	29.3	4.9
Indépendant	84.8	62.8	18.6
Employeur	0.8	1.6	0.1
Aide familial et Apprenti	0.4	4.1	76.0
Associé & membre d'une coopérative	0.2	2.1	0.5
Autre, ND, NSP	0.2	-	-
Total	100.0	100.0	100.0

Sources: Enquête sur la mobilité sociale 2011.

Tableau 7: Structure comparée du degré de formation des descendants de 35 ans et plus et des ascendants en %

Niveau de diplôme	Structure de formation		
	Père	Fils	Fille
Urbain			
Sans diplôme	92.4	56.1	73.7
CEFI & CEF2	3.2	21.2	15.2
CES, Diplôme de technicien, cadre moyen et technicien supérieur	0.8	9.1	5.4
Diplôme de faculté, d'école et d'institut	0.5	7.9	3.9
Diplôme de qualification, spécialisation et initiation professionnelle	1.9	5.7	1.8
Non déclaré & ne sait pas	1.2	0.0	0.0
Total	100.0	100.0	100.0
Rural			
Sans diplôme	98.9	89.1	97.9
CEFI & CEF2	0.3	8.2	1.8
CES, Diplôme de technicien, cadre moyen et technicien supérieur	0.1	1.1	0.1
Diplôme de faculté, d'école et d'institut	0.0	0.7	0.1
Diplôme de qualification, spécialisation et initiation professionnelle	0.4	0.9	0.1
Non déclaré & ne sait pas	0.3	-	-
Total	100.0	100.0	100.0

Sources: Enquête sur la mobilité sociale 2011.

Tableau 8 : Structure comparée des catégories socioprofessionnelle des descendants de 35 ans et plus et des ascendants en %

CSP	Structure économique		
	Père	Fils	Fille
Urbain			
Employeur non agricole, cadres supérieur et membres des professions libérales et scientifique	0.9	5.9	5.3
Professions de cadres moyens	1.6	7.1	13.4
Employé administratif, de commerce et de service & ouvrier qualifié	22.1	37.3	26.4
Commerçant & artisan et Indépendant non agricole	20.1	31.4	12.0
Exploitant agricole	43.1	3.7	1.5
Ouvrier et manœuvre agricole et non agricole	12.1	14.5	41.4
Total	100.0	100.0	100.0
Rural			
Employeur non agricole, cadres supérieur et membres des professions libérales et scientifique	0.1	0.3	0.0
Professions de cadres moyens	0.1	0.6	0.1
Employé administratif, de commerce et de service & ouvrier qualifié	5.5	12.3	1.0
Commerçant & artisan et Indépendant non agricole	5.5	13.5	2.0
Exploitant agricole	80.6	53.1	17.3
Ouvrier et manœuvre agricole et non agricole	8.2	20.1	79.5
Total	100.0	100.0	100.0

Sources: Enquête sur la mobilité sociale 2011.

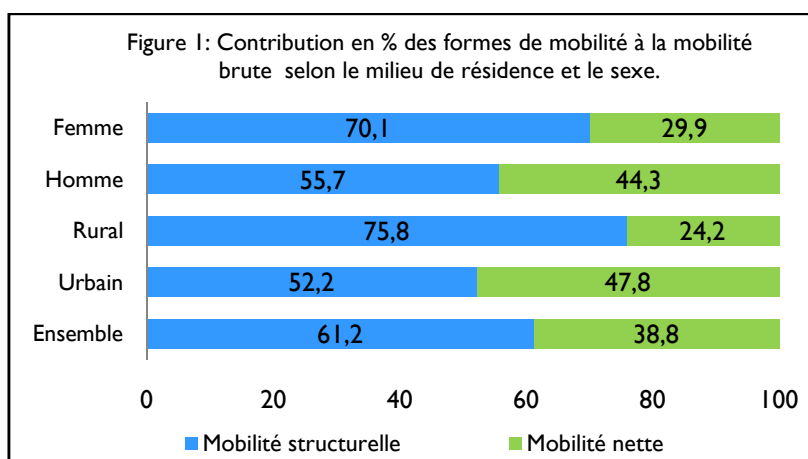
3.2. Formes de mobilité sociale au Maroc : indices de mobilité brute et d'immobilité

L'analyse de la mobilité sociale par la table combinée des origines et des destinées permet de calculer les indices qui mesurent, à un moment donné, l'ampleur et les formes de la mobilité sociale des différentes générations. En effet, dans une société, les individus gravissent l'échelle sociale (mobilité ascendante) par rapport à celle de leur père, d'autres s'immobilisent ou se déclassent (mobilité descendante). Dans l'examen des tables de destinées, l'analyse met en évidence une diminution du nombre de personnes «immobiles». Ce constat ne suffit pas, cependant, à diagnostiquer une réduction des inégalités dans les destins sociaux car les évolutions structurelles de la société (diminution des classes inférieures et augmentation de celles intermédiaires, moyennes et supérieures) pourraient expliquer une certaine mobilité. Les indices ainsi calculés permettent de cerner ce phénomène et de caractériser les différentes formes de mobilité sociale.

A l'échelle nationale, le taux de mobilité brute (changement de catégorie socioprofessionnelle d'un individu par rapport à celle de son père) est estimé à 68,1%. Cette forme de mobilité est plus prononcée parmi les urbains, où elle concerne 75,1%, que les ruraux avec 59,2%. Ces niveaux de mobilité globale par milieu de résidence témoignent de l'importance de l'immobilité en milieu rural et d'une dynamique sociale en milieu urbain. Par sexe, les indices calculés montrent que la mobilité sociale est beaucoup plus importante parmi les femmes (78,6%) que les hommes (63,0%).

Par ailleurs, cette mobilité intergénérationnelle des hommes et des femmes, quel que soit le milieu de résidence, est en grande partie attribuée aux changements structurels de l'économie et de la société qui se modernisent. La mobilité structurelle peut ainsi expliquer l'essentiel de la mobilité brute, par l'exode rural et l'urbanisation, la salarisation, l'industrialisation, mais aussi la tertiarisation de l'économie, tout comme par les différences de fécondité entre groupes sociaux et les évolutions de celles-ci. Ainsi mesuré, le taux de mobilité

structurelle à l'échelle nationale (figure 1), est de 41,7%, soit 39,2% en milieu urbain et 44,9% en milieu rural. De ce fait, par rapport au niveau de mobilité brute, 61,2% de la mobilité estimée au niveau national est de nature structurelle. Ces proportions de mobilité structurelle sont de 52,2% en milieu urbain et de 75,8% en milieu rural.



Le taux de mobilité sociale ascendante, parmi l'ensemble de la population de 35 ans et plus, est de 35,2%. Il est plus important parmi les urbains où il atteint 51,1% contre seulement 14,8% en milieu rural. Ce sont notamment les hommes comparés à leur père qui enregistrent une ascension plus grande. En effet, le taux de mobilité sociale ascendante parmi les hommes atteint 43,7% contre 18,0% pour les femmes. En contrepartie de la mobilité ascendante plus grande chez les hommes et les urbains, la proportion des ruraux sans mobilité sociale (reproduction) s'avère plus importante (40,8%). Les cas de mobilité sociale descendante parmi les femmes (régression)⁷ sont aussi plus nombreux (60,7%).

⁷ En raison de la forte urbanisation, de l'exode rural et du faible degré de formation des femmes, nombreuses sont celles qui changent de catégorie par rapport à celle du père en passant du statut d'exploitant agricole ou d'aide familial dans ce secteur à la catégorie de manœuvre et ouvrier agricole et non agricole sans qualification.

Tableau 9: Formes de mobilité sociale selon le milieu de résidence (en %)

Milieu de résidence	Urbain	Rural	Total
Taux d'immobilité	24.9	40.8	31.9
Taux de mobilité brute	75.1	59.2	68.1
Taux de mobilité ascendante	51.1	14.8	35.2
Taux de mobilité descendante	24.1	44.4	33.0
Taux de mobilité structurelle	39.2	44.9	41.7
Taux de mobilité nette	35.9	14.3	26.4

Note : Calcul effectué sur la base des données des tables de mobilité de l'enquête sur la mobilité sociale 2011.

En termes de mobilité nette, définie par la différence entre la mobilité absolue et la mobilité structurelle et traduisant la possibilité de changer de statut social indépendamment des changements économiques structurels, le taux le plus important est observé en milieu urbain (35,9%) et concerne plus les hommes (27,9%) que les femmes (23,5%). A l'échelle nationale, la mobilité nette constitue, quand même, un poids relativement important (38,8%) dans la mobilité brute. De ce fait, l'ensemble des changements qui ont occasionné une mobilité, qu'elle soit ascendante ou descendante, ne résultent pas uniquement des transmutations sociales et économique, mais également des choix et stratégies individuels.

Tableau 10: Formes de mobilité sociale selon le sexe (en %)

sexe	Hommes	Femmes	Total
Taux d'immobilité	37.0	21.4	31.9
Taux de mobilité brute	63.0	78.6	68.1
Taux de mobilité ascendante	43.7	17.9	35.2
Taux de mobilité descendante	19.3	60.7	33.0
Taux de mobilité structurelle	35.1	55.1	41.7
Taux de mobilité nette	27.9	23.5	26.4

Note : Calcul effectué sur la base des données des tables de mobilité de l'enquête sur la mobilité sociale 2011.

En somme, la mobilité sociale au Maroc, telle que mesurée selon une classification de la population à six groupes socioprofessionnels, concerne beaucoup plus la population urbaine et masculine. Elle est de nature structurelle et la mobilité de circulation (nette) occupe une place secondaire. Ce sont donc des facteurs d'ordre structurel qui jouent un rôle prépondérant dans la mobilité. La tendance à la hausse de la scolarisation, occasionnée par les changements économiques (recul du poids de l'emploi dans le secteur agricole) et aussi par l'intervention des pouvoirs publics, a sans doute exercé le rôle de locomotive dans cette transformation structurelle.

3.3. Mobilité relative⁸ (inégalité des chances)

En termes d'égalité des chances, l'analyse des rapports des chances, permettant de remédier aux insuffisances des tables de mobilité sociale et de donner un éclairage complémentaire sur l'inégalité de chances présente des enseignements intéressants, en comparant les descendants des différentes catégories sociales, deux à deux, par rapport à leur position sociale. En effet, les descendants dont le père occupe ou a occupé une catégorie socioprofessionnelle socialement plus valorisée sont ceux qui ont la plus grande chance de réussite scolaire, d'insertion dans le marché du travail et d'occupation d'un poste d'emploi plus rémunéré.

Ainsi, en considérant deux enfants pris au hasard, l'un issu d'un milieu dont le père relève du groupe « employeurs non agricoles, cadres supérieurs, membres des professions libérales », l'autre issu de la catégorie des ouvriers et manœuvres sans qualification, le premier a 456 fois plus de chances que le deuxième d'occuper la catégorie des « employeurs non agricoles, cadres supérieurs et membres des professions libérales scientifiques » que de devenir ouvrier agricole et non agricole. De même, comparés aux descendants des autres catégories

⁸ L'analyse de la mobilité sociale relative se fonde sur les rapports des chances (odds ratios). Ce rapport évalue les chances ou les risques pour le premier groupe d'accéder à une catégorie socioprofessionnelle considérée plutôt que de ne pas l'atteindre, relativement aux chances ou les risques qu'a le deuxième groupe d'atteindre cette même catégorie plutôt que de ne pas l'atteindre.

socioprofessionnelles, les fils et les filles des «employeurs non agricoles, cadres supérieurs et membres des professions libérales» ont 2,3 fois plus de chances qu'un fils ou fille issu(e) de la catégorie des professions de cadres moyens d'occuper la première catégorie plutôt que la deuxième catégorie, 19 fois plus de chances qu'un descendant d'employé et d'ouvrier qualifié et 653 fois plus de chances que celui ou celle d'un exploitant agricole.

Pour les fils et filles de cadres moyens, comparés aux descendants des autres groupes socioprofessionnels, leurs chances d'occuper une profession de cadre moyen plutôt qu'une autre sont évaluées à 4 fois supérieur par rapport aux employés et ouvriers qualifiés, 13 fois par rapport aux descendants de commerçants, artisans et indépendants non agricole et 119 fois par rapport aux enfants d'ouvriers et manœuvres sans qualification.

En somme, en termes d'inégalités d'accès d'une catégorie à une autre supérieure, les chances sont plus réduites quand on est issu des catégories les plus modestes et populaires (exploitants agricoles, ouvriers et manœuvres agricole et non agricole, les employés administratifs, de commerce et de service). Par conséquent, lorsque la mobilité sociale ascendante se réalise pour les descendants de ces groupes, leurs chances ne sont importantes que pour accéder à des catégories socioprofessionnelles proches (cours trajets) plutôt que vers des catégories lointaines plus élevées.

3.4. Transmission intergénérationnelle du statut social : destinées des hommes et des femmes selon le groupe socioprofessionnel du père

Dans les tables de passage de la catégorie socioprofessionnelle des ascendants (ici les pères) à celle des descendants (fils ou fille), l'importance numérique de la diagonale constitue le premier indicateur de l'analyse de la mobilité intergénérationnelle et montre une forte tendance au maintien du statut social « hérédité » par les générations successives parmi les générations situées aux niveaux supérieur de l'échelle sociale. Ces tables permettent d'évaluer ce passage et de décrire l'aboutissement du processus de la mobilité sociale. Les

enseignements qui s'en déduisent sont présentés d'abord pour les deux sexes, ensuite séparément pour les hommes et pour les femmes.

✓ Destinées des fils et des filles

Au niveau national, la proportion des descendants qui se trouvent dans la même catégorie socioprofessionnelle que leur père est plus importante parmi les catégories socioprofessionnelles des « employeurs non agricoles, cadres supérieurs et membres des professions libérales » (47,5%), des « employés et ouvriers qualifiés non agricoles » (42,2%) et des « ouvriers et manœuvres sans qualification » (38,3%).

En termes de destinée, les descendants des pères ayant occupé la catégorie des « employeurs non agricoles, cadres supérieurs et membres des professions libérales » ont seulement 2,1% de chances d'exercer une activité en tant qu'ouvrier et manœuvre agricole et non agricole et 20% une profession de cadres moyens. Parallèlement, les descendants d'ouvriers et manœuvres agricoles et non agricole se reproduisent dans cette même catégorie à raison de 38,3%, ils deviennent des employés administratifs, de commerce, de service et ouvriers qualifiés non agricoles dans 26,8% des cas, et des commerçants, artisans et des indépendants non agricoles à raison de 20,4%. Les chances d'accéder à des catégories supérieures (les employeurs non agricoles, cadres supérieurs et membres des professions libérales scientifiques) et intermédiaires (cadres moyens) demeurent limitées et se réduisent à respectivement à 1,9% et 4,4%.

Par ailleurs, les enfants de « commerçants, artisans et indépendants non agricole » ont 43,6% de possibilités de promotion sociale (6,5% deviennent employeurs non agricoles, cadres supérieurs et membres des professions libérales, 8,9% des cadres moyens et 28,2% des employés et ouvriers qualifiés non agricole ». Ils se reproduisent dans la même catégorie dans 35,9% des cas et ne régressent qu'à raison de 20,5% (3,7% en tant qu'exploitant agricole et 16,8% en tant qu'ouvrier et manœuvre sans qualification).

La destinée des enfants d'exploitants agricoles, se caractérise par une importante ascension sociale vers des catégories proches (cours trajet), et aussi par le maintien dans une position équivalente à celle du père. Près de 27,2% des enfants issus de cette catégorie sociale se maintiennent dans le même statut social que leur père. 39,1% sont des ouvriers et manœuvres agricoles et non agricoles. Ils sont seulement 3,1% qui accèdent aux catégories des employeurs non agricoles, cadres supérieurs et membres des professions et professions de cadres moyens.

Cependant, cette mobilité sociale intergénérationnelle reste variable selon que la descendance est un homme ou une femme. En effet, la table des destinées montre que la discrimination dans la transmission du statut social tend à être plus fréquente entre les pères et leurs garçons, qu'entre les pères et leurs filles.

✓ Destinées des fils

En se référant à la diagonale de la table des destinées des fils, le taux d'immobilité le plus important est observé parmi les catégories des « employeurs non agricoles, cadres supérieurs et membres des professions libérales » (50,9%), des « employés et ouvriers non agricole qualifiés » (44,6%), des « commerçant et artisans et indépendants non agricole » (42,7%) et des exploitants agricoles (35,1%). En termes des destinées, les descendants d'un « employeurs non agricoles, cadres supérieurs ou membres des professions libérales » ne deviennent des ouvriers ou manœuvres sans qualification qu'à raison de 2,0% et sont déclassés dans les catégories des professions de cadres moyens et des employés et ouvriers qualifiés non agricole dans 11,8% et 17,7% des cas, respectivement.

Parallèlement, les fils d' « ouvriers et manœuvres sans qualification ont des chances très réduites d'occuper une position dans la catégorie des « employeurs non agricoles, cadres supérieurs et membres des professions libérales » (2,1%), ou dans celle des professions de cadres moyens (4,2%). Cependant, leurs chances de destinées ne sont fortes que vers les catégories des employés et ouvriers qualifiés

non agricole (31,4%) et des commerçants, artisans et indépendants non agricole (26,3%).

Par ailleurs, les fils issus de la catégorie des professions de cadres moyens ont 30,1% de chances de monter dans l'échelle sociale et d'occuper la catégorie socioprofessionnelle des «employeurs non agricoles, cadres supérieurs et membres des professions libérales», 21,7% de se reproduire dans la même catégorie, 25,4% de régresser pour se retrouver dans la catégorie des «employés et ouvriers qualifiés non agricole » et moins de chances de descendre jusqu'aux catégories des exploitants agricoles (1,3%) et des ouvriers et manœuvres sans qualification (5,1%). Les enfants des exploitants agricoles n'ont de chances que très réduites d'atteindre les catégories des «employeurs non agricoles, cadres supérieurs et membres des professions libérales» (1,6%) et des professions de cadres moyens (2,4%). Par contre, ils deviennent des «employés et ouvriers qualifiés non agricole » dans 22,8% des cas, des « commerçants, artisans et indépendants non agricole » à raison de 20,6% et des ouvriers et manœuvres sans qualification dans 17,5% des cas.

✓ Destinées des filles

L'analyse de la mobilité sociale des femmes requiert, une prise de conscience de certains éléments ayant trait à leur l'accès à l'éducation et à leur participation au marché du travail, tout deux récents dans la société marocaine. Par conséquent, l'étude de la mobilité sociale entre fille et père ne concerne qu'une partie des femmes. En outre, l'idée d'étudier la mobilité des femmes par rapport à leurs pères renvoi souvent à une mobilité descendante du fait que l'emploi des femmes est en moyenne moins qualifiées par rapport aux hommes, sans que cela signifie qu'elles vivent dans un milieu social différent de celui d'origine.

Concernant la transmission du statut social entre les pères et les filles, la table des destinées de 2011, révèle que la mobilité sociale des filles, à l'échelle nationale, est importante par comparaison aux hommes. La reproduction intergénérationnelle est plus importante parmi les catégories socioprofessionnelles

extrêmes particulièrement les « ouvriers et manœuvres sans qualification » (60,9%) et les « employeurs non agricoles, cadres supérieurs et membres des professions libérales » (41,5%). Elle est modérée parmi les « Employés et ouvriers qualifiés non agricole » (36.1%) et les « Professions de cadres moyens » (34.6%). Par contre, elle a tendance à être faible parmi les exploitants agricoles (13.4%) et les « commerçants, artisans et indépendants non agricoles » (16.2%).

Certes, la forte reproduction des filles dans les catégories socioprofessionnelles extrêmes témoigne de l'accentuation des inégalités des chances envers les femmes à travers plusieurs générations. Ce type d'inégalités vient s'ajouter aux inégalités d'accès à l'éducation et au marché de travail. En effet, les rares femmes qui arrivent à s'insérer dans l'activité économique sont contraintes d'occuper des professions intermédiaires ou de bas niveau en raison de la sous-qualification de leurs emplois.

Par ailleurs, les possibilités des filles de se déplacer sur l'échelle sociale ne sont importantes que si elles sont issues des catégories intermédiaires, ce qui n'est pas le cas pour les catégories extrêmes. Ainsi, la catégorie socioprofessionnelle qui semble être la plus mobile, à l'échelle nationale, est celle des « commerçants, artisans et indépendants non agricoles » puisque seules 16.2% des filles sont restées dans cette même catégorie alors que 26.6% sont devenues des « employées administratives, de commerce, de service et ouvrières qualifiées », 15% des cadres moyens et 33% des ouvrières et manœuvres agricole et non agricole.

Le cas des filles issues du groupe des exploitants agricoles est particulier puisque plus des trois quart d'entre elles (77,1%) deviennent des ouvrières sans qualification (67,2% en milieu urbain contre 80,7% en milieu rural). Leurs chances d'occuper des professions moyennes ou élevées sont relativement faibles : 1,4% occupent des professions de cadres moyens, 3,8% de commerçants, artisans, et indépendants non agricoles, et à peine 0,3% celles d'employeurs non agricole, cadres supérieurs, membres des professions libérales.

S'agissant des filles de cadres moyens, 24,6% ont une chance d'appartenir au groupe socioprofessionnel des « employeurs non agricoles, cadres supérieurs et membre des professions libérales », 30,5% à celui des « commerçants, artisans et indépendants non agricoles » et seulement 4,2% à celui des « ouvrières et manœuvres sans qualification ».

Les filles issues des catégories d'employés administratifs, de commerce, de service et ouvriers qualifiés non agricole ont plus de chances de devenir des ouvriers et manœuvres agricole et non agricole (27,6%) ou d'occuper des professions intermédiaires (16,7%). Cependant, leur chances d'accéder à la catégorie socioprofessionnelle des « employeurs non agricoles, cadres supérieurs et membres des professions libérales » ne sont que de 6,2% et à celle de « commerçant, artisan, et indépendant non agricole » de 9,6%.

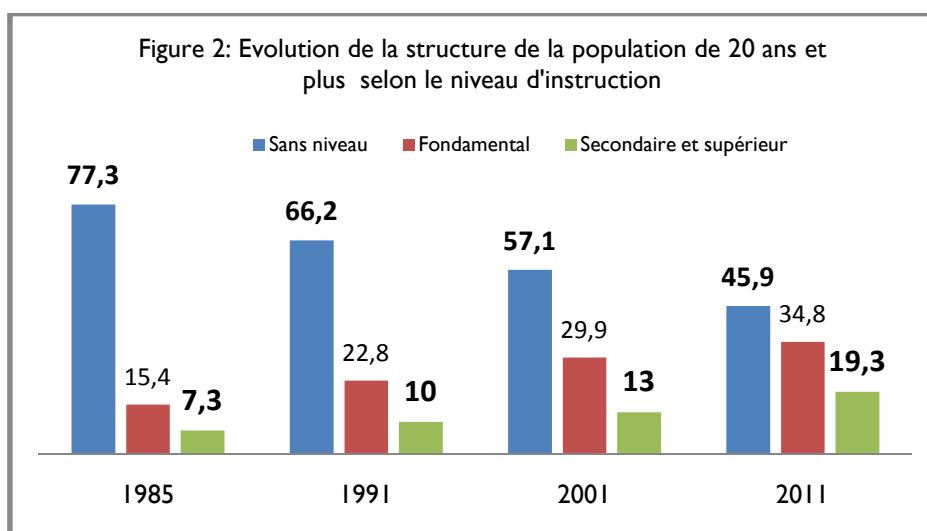
4. Facteurs de la mobilité sociale

4.1. Education-formation : une comparaison intergénérationnelle

Les efforts continus déployés par le Maroc depuis l'indépendance pour améliorer l'accès de la population à l'éducation, facteur d'ascension sociale, et réduire les écarts entre sexe et milieu de résidence, non seulement par la réduction de l'analphabétisme, mais aussi par la généralisation de la scolarisation des enfants, au départ dans l'enseignement fondamental de base (primaire), puis par la suite dans l'enseignement secondaire collégial, vont se traduire par un allongement général des études et une amélioration du degré moyen de scolarisation.

Ainsi, le niveau d'éducation de la population âgée de 20 ans et plus a pratiquement plus que doublé en l'espace de près de 30 ans. De 1985 à 2011, la proportion de la population ayant atteint le niveau fondamental a augmenté de 15,4% à 34,8% (figure 2) et celle du niveau secondaire de 4,9% à 11,4%. D'autre part, les chances d'accès au niveau de l'enseignement supérieur sont faibles et l'évolution est lente. Seuls 7,9% en 2011 disposent du niveau supérieur alors qu'ils

n'étaient que 2,4% en 1985. Cependant ces différences restent très marquées, d'une part, entre les femmes et les hommes, et d'autre part, entre les urbains et les ruraux.



Source : HCP, enquête sur la consommation et les dépenses 1985 et 2001 et enquête sur le niveau de vie des ménages 1991 et 2007 et enquête sur la mobilité 2011.

En termes d'années d'études, à l'échelle nationale, le nombre moyen d'années d'études de la population âgée de 20 ans et plus est de 4,6 ans (5,6 pour les hommes contre 3,6 pour les femmes), 6,1 ans en milieu urbain (7,1 pour les hommes contre 5,1 pour les femmes) et seulement de 2,2 ans en milieu rural (3,2 au niveau des hommes contre 1,3 pour les femmes).

Cependant, les données montrent une évolution intergénérationnelle plus nette pour les générations comprises entre 1975 et 1990, et dans une moindre mesure pour celles des années 1965-1975, particulièrement parmi les urbains et les hommes. Concernant la génération des années 1975-1990, la moyenne d'années d'études à l'échelle nationale est de 6,9 ans au niveau des hommes (5,3 pour les femmes) et de 8,5 en milieu urbain (7,4 pour les femmes). La génération des individus nés entre 1965-1975 se place en deuxième rang et dispose d'une moyenne nationale de 4,7 ans (5,9 années pour les hommes contre 3,7 pour les femmes) et d'une moyenne urbaine de 6,2 ans (7,4 pour les hommes contre 5,2 pour les

femmes). Les générations d'avant l'indépendance y compris celle des pères ne jouissaient que d'une espérance scolaire très faible.

Tableau I I: Evolution intergénérationnelle du nombre moyen d'années d'études des descendants selon le milieu de résidence

Génération de naissance	Nombre moyen d'années d'études			
	Père	Homme	Femme	Total enfant
1975 - 1990	1.8	6.9	5.3	6.1
1965 - 1975	0.9	5.9	3.7	4.7
1955 - 1965	0.6	4.8	2.5	3.6
1945 - 1955	0.3	4.1	1.6	2.8
avant 1945	0.2	1.9	0.7	1.3
Total	1.1	5.6	3.6	4.6
urbain				
1975 - 1990	2.6	8.5	7.4	7.9
1965 - 1975	1.2	7.4	5.2	6.2
1955 - 1965	0.8	6.4	3.8	5.0
1945 - 1955	0.5	5.7	2.5	4.1
avant 1945	0.3	3.2	1.2	2.1
Total	1.5	7.1	5.1	6.1
Rural				
1975 - 1990	0.6	4.8	2.4	3.5
1965 - 1975	0.2	3.4	0.9	2.0
1955 - 1965	0.1	1.7	0.3	0.9
1945 - 1955	0.0	1.3	0.1	0.7
avant 1945	0.0	0.3	0.0	0.2
Total	0.3	3.2	1.3	2.2

Note : Calcul effectué sur la base des données brutes de l'enquête sur la mobilité 2011.

4.2. Origine sociale du père et éducation-formation des descendants

Par rapport à l'étude des simples tables de mobilité sociale croisant le groupe socioprofessionnel des parents avec celui des fils, l'observation des variables « position sociale du père », « niveau de formation » et « position du fils » enrichit considérablement l'analyse. En effet, la société se caractérise par une forte liaison entre l'origine sociale et la formation et une certaine inadéquation entre structure sociale et structure scolaire qui laisse entrouverte la porte d'accès aux emplois supérieurs pour les moins diplômés. Il existe également une forte dépendance entre la formation et la position sociale, et une influence du milieu d'origine qui ne joue pas seulement au moment de la formation mais qui persiste au cours du cycle de vie active.

Certes, l'intensité de l'enseignement se manifeste lors des sélections et orientations successives auxquelles sont soumis les élèves tout au long de leur scolarité, en particulier à la sortie du primaire et au cours du secondaire. Aux différents points de passage dans le système d'enseignement, l'orientation varie considérablement selon le milieu d'origine soit directement dans la vie active, soit lors de l'apprentissage et la formation professionnelle, et les chances de poursuivre des études jusqu'au baccalauréat ou jusqu'aux diplômes universitaires les plus élevés. Toutefois, la catégorie socioprofessionnelle du père éventuellement complétée par les diplômes les plus élevés sont particulièrement discriminants quant à la réussite scolaire de l'enfant et son insertion dans le marché du travail.

Les données montrent que les inégalités de chances relevées dans l'enseignement selon la catégorie socioprofessionnelle du père sont importantes. En effet, à l'échelle nationale, près de 88,8% des descendants d'exploitants agricoles ont des chances limitées de disposer d'une formation diplômante quelque soit son degré du fait que seulement 1,2% arrivent à décrocher un diplôme supérieur de faculté, d'école et d'institut et 1,9% un Bac ou un diplôme de cadre moyen ou de technicien. De même, pour les pères occupant un emploi d'ouvrier et manœuvre agricole et non agricole, la proportion des descendants n'ayant eu aucun diplôme

est de l'ordre de 75,6% avec une fréquence des diplômes élevés nettement réduite (6,3% de Bac ou diplômes de cadres moyen et technicien).

Par ailleurs, pour les descendants de la catégorie des « employeurs non agricole, cadres supérieurs et membres des professions libérales », les chances d'accéder à des niveaux supérieurs dans l'enseignement sont grandes. Ainsi, 42,3 % des descendants de cette origine sont titulaires d'un diplôme universitaire, d'école ou institut supérieur, 17,2% d'un diplôme de Bac ou de cadre moyen et technicien et 22,0% d'un diplôme de l'enseignement fondamental. D'autre part, les descendants n'ayant eu aucun diplôme représentent seulement 15,6 %. Au niveau des autres statuts, on constate une forte corrélation entre le degré de formation et la catégorie socioprofessionnelle du père. La proportion des fils et des filles n'ayant aucun diplôme ou un diplôme de faible niveau demeure important et les chances de disposer d'un diplôme moyen ou élevé sont relativement faibles.

✓ **Education-Formation et destinées sociales des descendants**

Les chances de se positionner dans l'échelle sociale sont plus importantes quand un homme ou une femme dispose d'un diplôme supérieur ou moyen. Ces inégalités sont d'autant plus importantes qu'on est homme ou femme et qu'on soit en milieu urbain ou rural. En effet, à l'échelle nationale, près de 78,0% des hommes diplômés de la faculté, des écoles et instituts supérieurs ont une forte chance d'occuper la catégorie « d'employeurs non agricole, cadres supérieurs, membres de professions libérales » (58%) ou de professions de cadres moyens (19,5%). Par contre la probabilité de se retrouver dans des catégories de «commerçant, artisan et indépendant non agricole» ou de « employé administratif, de commerce, de service » et ouvrier et manœuvre est plus grande pour les sans diplôme (69%) et les diplômés du fondamental (88,1%).

Les femmes sans diplôme trouvent leurs destinées beaucoup plus en tant qu'ouvrière (76%) ou exploitante agricole (12,9%) ou encore employées administratives, de commerce et de service (5,2%). Les diplômées de niveau moyen

sont plus présentes dans des professions de cadres moyens (63,3%), d'employées administratives, de commerce et de service et ouvrières qualifiées (29,6%). Pour les diplômées du supérieur, elles sont 83% à occuper la catégorie des «employeurs non agricoles, cadres supérieurs, membres de professions libérales» (49,1%) ou la catégorie des professions de cadre moyen (33,9%).

✓ **Rôle de l'éducation-formation dans l'ascension sociale**

Dans la littérature de l'étude de la mobilité sociale, l'évolution vers une société plus juste basée sur le mérite et l'égalité des chances implique deux phénomènes concomitants. Il faut d'abord que le lien entre origine sociale et le niveau de diplôme se relâche au cours du temps tout en renforçant le lien entre le niveau de diplôme et la position sociale atteinte. Dans cette démarche qui rejoint les fondements théoriques de la mobilité sociale, le rôle de l'éducation-formation se trouve au cœur de cette problématique.

En effet, de toutes les instances d'intégration, l'école en est une des plus importantes. Le débat sur son rôle s'est souvent concentré sur l'utilité que la famille lui accorde en tant qu'institution fondamentale de promotion sociale. Il est évident que les familles souhaitent connaître une ascension sociale ou du moins une insertion sociale pour pouvoir préserver leurs enfants. Le système méritocratique que propose l'école, dans une société valorisant l'égalité des droits et des chances, doit permettre à chacun de réussir à accéder à un statut social tout en ayant une place reconnue dans la société. Puisque l'école offre à tous la possibilité d'apprendre, d'avoir un ou des diplômes, elle permet à tous de pouvoir gravir les échelons de l'échelle sociale en occupant un statut social plus élevé que celui qu'avait son milieu social d'origine (ce qui est la définition de la mobilité sociale ascendante).

Pour mieux appréhender ce lien, l'analyse des données sur ces aspects confirme que le niveau du diplôme et de formation avantage la mobilité en général et particulièrement celle ascendante. Ainsi, le taux de mobilité absolue augmente à

mesure que le niveau de formation s'améliore et la contribution de la mobilité ascendante se renforce davantage.

A l'échelle nationale, le taux de mobilité absolue au niveau des individus sans aucune formation est estimé à 66,5% et le poids de celle ascendante dans cette mobilité est de près de 40%. De même, les individus disposant d'une formation moyenne « diplôme de Bac, cadre moyen, technicien et technicien supérieur » observent un taux de mobilité de 78,8% dont 88,6% est de nature ascendante. Parallèlement, les diplômés de la faculté, des écoles et instituts enregistrent le taux de mobilité brute le plus élevé (83,7%) dont 93,3% est de nature ascendante.

Cette structure dans le lien entre le niveau de formation et les formes de mobilité sociale demeure respectée et paraît avantageuse pour les urbains et les hommes. En milieu urbain, le taux de mobilité absolue parmi les sans diplôme est de 76,5% dont 57,5% est de nature ascendante contre un taux de 84,2% parmi les diplômés du supérieur (faculté, école et institut) dont 93,5% de mobilité ascendante. Parmi les hommes, le taux de mobilité absolue passe de 58,5% (dont 63,4% de mobilité ascendante) au niveau des sans diplôme à 78,2% quand un individu dispose d'un Bac ou d'un diplôme de cadre moyen ou de technicien (dont 88,6% de nature ascendante) et à un taux de 85,1% pour les diplômés de faculté, d'école et institut (dont 92,9% de mobilité ascendante).

En résumé, le niveau et la qualité de la formation paraît l'instrument sûr non seulement pour garantir une mobilité sociale afin de sortir de l'immobilisme sociale mais aussi pour accéder à une catégorie sociale plus élevée que celle qu'occupe ou a occupé le père (la mobilité ascendante), entretenant ainsi que l'école permet la transformation de la société et crée les possibilités pour gravir les échelons.

Tableau 12: indices selon la forme de mobilité sociale et le degré d'éducation-formation de l'individu (En %)

Diplôme agrégé individu	Immobilité	Mobilité brute	Mobilité ascendante	Mobilité descendante
Sans diplôme	33.5	66.5	26.5	40.0
CEFI & CEF2	33.5	66.5	45.9	20.6
BAC & diplôme de technicien, cadre moyen et technicien supérieur	21.2	78.8	69.8	9.0
Diplôme de faculté, d'école et d'institut	16.3	83.7	78.1	5.7
Diplôme de qualification, spécialisation et initiation professionnel	31.2	68.8	56.1	12.8
Total	31.9	68.1	35.2	33.0

Sources: HCP (2013), Enquête sur la mobilité sociale 2011.

4.3. Déterminants de la mobilité sociale ascendante

Dans un contexte d'égalité de chances, l'appartenance à un groupe socioprofessionnel n'est pas assignée à la naissance. La mobilité sociale ascendante devrait y dépendre du cursus personnel et non pas de l'origine familiale. Or, à côté de l'école, la famille contribue encore à l'ascension sociale. En 2011, près du 1/3 des actifs occupés ou anciens actifs âgés de plus 35 ans occupent ou occupaient des positions sociales supérieures à celles de leurs parents. Cette ascension sociale s'explique aussi bien par les atouts familiaux et sociaux que par l'effort individuel représenté par le niveau d'éducation-formation et l'expérience professionnelle.

L'analyse, au moyen d'un modèle logit-multinomial, des déterminants de cette ascension permet d'en préciser les variables explicatives. Les annexes 1 et 2 ci-après présentent l'effet de ces variables sur la probabilité qu'un actif occupé réalise une mobilité ascendante, ou occupe la position de son père plutôt que de subir une régression sociale.

La valeur de Chi2 associée au Log ratio (LR) montre que les variables explicatives retenues apportent une quantité d'information significative sur la variabilité de la variable expliquée. Le signe et la signification des variables explicatives sont aussi conformes aux considérations théoriques. Ils montrent les conclusions suivantes.

❖ **L'école et les débuts de la vie active sont décisifs dans l'ascension sociale.**

Un actif de niveau scolaire de l'enseignement fondamental a 1,6 fois de chances de plus que son homologue 'sans niveau scolaire' d'occuper une position sociale supérieure ou égale à celle de son père plutôt qu'une position inférieure. Ce rapport de chances s'élève avec le niveau scolaire, de 4,6 fois pour le niveau de l'enseignement secondaire à 16,2 fois pour le niveau d'études supérieures. En résumé, l'augmentation du nombre d'années de scolarité d'une année améliore les chances d'ascension sociale de 13,7%.

Approchée par l'âge, l'ancienneté dans la vie active, indice de l'expérience professionnelle, améliore, elle aussi, les chances de mobilité sociale ascendante. L'âge exerce, en fait, un effet positif décroissant sur l'ascension sociale (son coefficient est positif mais celui de son carré est négatif). Sa hausse d'une année améliore de 12% la probabilité d'avoir une ascension sociale. Cet effet s'annule aux alentours de l'âge de 50 ans, seuil à partir duquel l'âge commence à handicaper les chances de mobilité sociale ascendante.

C'est ainsi que l'école suivie de l'expérience professionnelle améliore significativement les chances d'ascension sociale. Ces dernières demeurent cependant tributaires de l'origine familiale et sociale.

❖ **Les atouts familiaux et sociaux améliorent, eux aussi, les chances de mobilité sociale ascendante.**

Le statut socioprofessionnel du père, tout comme la résidence dans une ville, s'inscrivent, à côté des cursus éducatif et professionnel, parmi les déterminants significatifs de la mobilité sociale ascendante. D'une part, le descendant d'un 'Indépendant' a 1,6 fois de chances de plus que le descendant d'un 'Salarié' d'appartenir à un groupe socioprofessionnel supérieur à celui de son père. Ce rapport de chances s'élève à 1,7 fois parmi les descendants d'un employeur. D'autre part, les actifs occupés qui vivent dans le milieu urbain ont 3,6 fois de chances de plus que les ruraux d'avoir une mobilité sociale ascendante plutôt qu'une régression sociale.

L'origine socio-familiale transmet, en fait, un patrimoine économique, un capital culturel et un capital social qui, ensemble, font le succès des stratégies individuelles d'ascension sociale⁹. La quantité de capital ainsi héritée varie selon les individus et fait que, à même niveau scolaire, le fils d'un salarié (ou un ouvrier) est moins bien valorisé sur le marché du travail que le fils d'un indépendant ou d'un employeur.

Le rôle de la famille n'est pas uniquement associé à la transmission de pareils capitaux / sources d'inégalité de chances. Certaines familles, celles moyennes et modestes, jouent un rôle décisif dans l'ascension sociale de leurs descendants. Convaincues que c'est l'école, et l'école seule, qui rend possible la promotion sociale de leurs enfants, elles font tout pour que leurs descendants réussissent leurs études.

⁹ Pierre Bourdieu utilise de manière systématique cette typologie pour montrer que ce que transmet la famille et ce qui est source d'inégalités, ce n'est pas seulement un patrimoine (capital économique ou ce qui se rapporte au revenu), mais aussi un capital culturel (connaissances, références culturelles, habitudes, compétences dont la lecture ou l'écriture) et un capital social (relations sociales et capacité de pouvoir les faire intervenir pour bénéficier d'avantages divers). Cf. P. Bourdieu et J.-C Passeron (1964) : Les héritiers.

❖ **La promotion de l'homme, nettement favorisée par les normes sociales.**

A même âge, milieu de résidence, niveau d'études et statut socioprofessionnel du père, un homme a 7,1 fois de chances de plus qu'une femme d'occuper une position sociale supérieure à celle de son père. C'est dire que les normes sociales restent clairement favorables à l'ascension sociale de l'homme au détriment de la femme.

En résumé, la généralisation de l'éducation-formation fait que le système de classe est, de moins en moins, ancré dans la société marocaine au profit de la méritocratie (cursus éducatif et professionnel), ce qui place l'école à la base de la mobilité sociale ascendante et de l'élargissement des classes moyennes.

Conclusion

Globalement, le Maroc connaît une dynamique sociale et économique dans laquelle 61,2% de la mobilité sociale est due à des évolutions dans les structures économiques. La mobilité est plus souvent ascendante que descendante au profit du milieu urbain et des hommes, et l'amplitude des changements est très souvent courte ce qui montre une faible fluidité de la société marocaine. L'enseignement constitue un facteur primordial dans la promotion sociale (le taux de mobilité ascendante est de 78,1% parmi les diplômés supérieurs contre 26,5% pour les sans diplômes). De même, le milieu social et familial, l'expérience professionnelle, l'urbanisation et le sexe de l'individu restent des facteurs conditionnant la réussite scolaire et continuent à influencer l'égalité des chances et la mobilité sociale ascendante. En outre, il est à noter aussi la discrimination de la femme non seulement dans l'éducation mais aussi dans la promotion sociale.

Cependant, cette mobilité reste importante dans sa dimension ascendante en raison de la diffusion de l'éducation, de l'urbanisation et de la transformation des structures économiques (industrialisation et tertiarisation, salarisation de

l'emploi). Elle sera un facteur déterminant de l'évolution de la société à l'horizon 2030 avec l'émergence, déjà nette, d'une nouvelle génération des jeunes mieux formés.

Annexe I: Paramètres d'ajustement du modèle (logit multinomiale) du type de mobilité sociale - éducation mesuré par le niveau scolaire

Variable expliquée : Type de mobilité sociale: mobilité ascendante, immobilité ou mobilité descendante (modalité omise).

Population de base : 67152 actifs occupés âgés de 35 ans et plus.

Source des données : HCP, Enquête nationale sur l'emploi 2011.

Variables explicatives (*)	Coefficient (B)	Erreur Std.	Wald	Signif.	Exp(B)
Immobilité sociale					
Constante	-2.310	.163	200.286	.000	
Age	.053	.006	85.185	.000	1.054
Age au carré	.000	.000	39.304	.000	1.000
Milieu urbain	-.540	.024	496.223	.000	.583
Homme	1.771	.023	6111.73	.000	5.874
Niveau scolaire fondamental	.135	.028	22.846	.000	1.144
Niveau scolaire secondaire	.856	.049	302.547	.000	2.354
Niveau scolaire supérieur	1.313	.070	353.846	.000	3.717
Statut professionnel du père 'indépendant'	-.723	.027	729.158	.000	.485
Statut professionnel du père 'employeur'	.004	.085	.003	.960	1.004
Mobilité sociale ascendante					
Constante	-6.286	.185	1153.55	.000	
Age	.113	.006	305.663	.000	1.120
Age au carré	-.001	.000	234.249	.000	.999
Milieu urbain	1.286	.026	2497.40	.000	3.617
Homme	1.959	.025	5920.79	.000	7.093
Niveau scolaire fondamental	.474	.029	273.088	.000	1.607
Niveau scolaire secondaire	1.536	.047	1075.82	.000	4.646
Niveau scolaire supérieur	2.784	.064	1881.36	.000	16.191
Statut professionnel du père 'indépendant'	.492	.029	293.004	.000	1.636
Statut professionnel du père 'employeur'	.509	.086	35.260	.000	1.664
Note (*): Les variables omises sont 'Rural' pour le milieu de résidence 'urbain', 'Femme' pour le genre 'Homme', 'Sans niveau scolaire' pour les niveaux 'Fondamental', 'Secondaire' et 'Supérieur', et 'Salarié' pour les statuts professionnels 'Indépendant' et 'Employeur'.					

Qualité d'ajustement			
	Khi-deux	degrés de liberté	Signif.
Pearson	14194.951	3576	.000
Déviance	12857.023	3576	.000
Informations sur l'ajustement du modèle			
	Critères d'ajustement du modèle	Tests des ratios de vraisemblance	

Modèle	-2 log vraisemblance	Khi-deux	degrés de liberté	Signif.
Constante uniquement	4.678E4			
Final	1.978E4	2.700E4	18	.000
Pseudo R-deux				
Cox et Snell	.331			
Nagelkerke	.373			
McFadden	.183			

Annexe 2 : Paramètre d'ajustement du modèle (logit multinomiale) du type de mobilité sociale – Education mesurée par le nombre d'années de scolarité.

Variable expliquée : Type de mobilité sociale: mobilité ascendante, immobilité ou mobilité descendante (modalité omise).

Population de base : 67152 actifs occupés âgés de 35 ans et plus.

Source des données : HCP, Enquête nationale sur l'emploi 2011.

Variable (*)	Coefficient B	Erreur std.	Wald	Signif.	Exp(B)
Immobilité sociale					
Constante	-1.310	.288	20.624	.000	
Age	-.009	.011	.593	.441	.991
Age au carré	.000	.000	17.713	.000	1.000
Nombre d'année d'études	.059	.003	312.869	.000	1.061
Milieu urbain	-.376	.030	156.623	.000	.687
Homme	1.317	.028	2200.902	.000	3.734
Statut professionnel du père 'indépendant'	-.068	.032	4.646	.031	.934
Statut professionnel du père 'employeur'	.632	.107	34.822	.000	1.882
Mobilité sociale ascendante					
Constante	-5.249	.318	272.306	.000	
Age	.076	.013	37.232	.000	1.079
Age au carré	.000	.000	11.517	.001	1.000
Nombre d'année d'études	.128	.003	1594.723	.000	1.137
Milieu urbain	1.235	.032	1526.765	.000	3.439
Homme	1.361	.031	1900.401	.000	3.901
Statut professionnel du père 'indépendant'	.804	.033	589.423	.000	2.235
Statut professionnel du père 'employeur'	.671	.109	38.188	.000	1.957
Note (*) : Les variables omises sont 'Rural' pour le milieu de résidence 'urbain', 'Femme' pour le genre 'Homme', et 'Salarié' pour les statuts professionnels 'Indépendant' et 'Employeur'.					

Informations sur l'ajustement du modèle				
Modèle	Critères d'ajustement du modèle	Tests des ratios de vraisemblance		
		-2 log vraisemblance	Khi-deux	degrés de liberté
Constante uniquement	3.473E4			
Final	2.177E4	1.296E4	14	0.000
Pseudo R-deux				
Cox et Snell	0.251			
Nagelkerke	0.283			
McFadden	0.133			

Annexe 3: Tables de mobilité selon le sexe de l'individu et le milieu de résidence

Tableau MS 01 : Table de destinée de la population âgée de 35 ans et plus : niveau national

CSP du père	Destinée des fils et des filles						total
	Employeur non agricole, cadre supérieur et membre de profession libérale	Profession de cadre moyen	Employé et ouvrier qualifié non agricole	Commerçant, Artisan et Indépendant non agricole	Exploitant agricole	Ouvrier et manœuvre sans qualification	
Employeur non agricole, cadre supérieur et membre de profession libérale	47.5	19.9	17.2	11.4	1.8	2.1	100.0
Profession de cadre moyen	27.8	27.0	27.5	12.2	0.7	4.7	100.0
Employé et ouvrier qualifié non agricole	6.2	11.8	42.2	19.1	4.0	16.6	100.0
Commerçant, Artisan et Indépendant non agricole	6.5	8.9	28.2	35.9	3.7	16.8	100.0
Exploitant agricole	1.1	2.0	15.9	14.6	27.2	39.1	100.0
Ouvrier et manœuvre sans qualification	1.9	4.4	26.8	20.4	8.2	38.3	100.0
Total	3.3	5.1	22.7	18.7	18.2	32.0	100.0

Source : Enquête nationale sur la mobilité 2011.

Tableau MS 02 : Table de destinée des fils âgés de 35 ans et plus : niveau national

CSP du père	Destinée des fils						total
	Employeur non agricole, cadre supérieur et membre de profession libérale	Profession de cadre moyen	Employé et ouvrier qualifié non agricole	Commerçant, Artisan et Indépendant non agricole	Exploitant agricole	Ouvrier et manœuvre sans qualification	
Employeur non agricole, cadre supérieur et membre de profession libérale	50.9	11.8	17.7	15.7	1.8	2.0	100.0
Profession de cadre moyen	30.1	21.7	25.4	16.4	1.3	5.1	100.0
Employé et ouvrier qualifié non agricole	6.2	9.9	44.6	22.8	4.1	12.4	100.0
Commerçant, Artisan et Indépendant non agricole	7.0	6.9	28.7	42.7	3.5	11.2	100.0
Exploitant agricole	1.6	2.4	22.8	20.6	35.1	17.5	100.0
Ouvrier et manœuvre sans qualification	2.1	4.2	31.4	26.3	7.7	28.3	100.0
Total	3.8	4.7	28.0	24.8	22.0	16.6	100.0

Source : Enquête nationale sur la mobilité 2011.

Tableau MS 03 : Table de destinée des filles âgées de 35 ans et plus : niveau national

CSP du père	Destinée des filles						total
	Employeur non agricole, cadre supérieur et membre de profession libérale	Profession de cadre moyen	Employé et ouvrier qualifié non agricole	Commerçant, Artisan et Indépendant non agricole	Exploitant agricole	Ouvrier et manœuvre sans qualification	
Employeur non agricole, cadre supérieur et membre de profession libérale	41.5	34.0	16.4	3.9	1.9	2.2	100.0
Profession de cadre moyen	24.6	34.6	30.5	6.2		4.2	100.0
Employé et ouvrier qualifié non agricole	6.2	16.7	36.1	9.6	3.8	27.6	100.0
Commerçant, Artisan et Indépendant non agricole	5.1	15.0	26.6	16.2	4.2	33.0	100.0
Exploitant agricole	0.3	1.4	3.8	4.0	13.4	77.1	100.0
Ouvrier et manœuvre sans qualification	1.3	4.8	16.5	7.3	9.2	60.9	100.0
Total	2.3	5.8	11.9	6.3	10.5	63.2	100.0

Source : Enquête nationale sur la mobilité 2011.

Tableau MS 04 : Table de destinée de la population âgée de 35 ans et plus : milieu urbain

CSP du père	Destinée des fils et des filles						total
	Employeur non agricole, cadre supérieur et membre de profession libérale	Profession de cadre moyen	Employé et ouvrier qualifié non agricole	Commerçant, Artisan et Indépendant non agricole	Exploitant agricole	Ouvrier et manœuvre sans qualification	
Employeur non agricole, cadre supérieur et membre de profession libérale	49.3	20.9	17.5	10.7		1.5	100.0
Profession de cadre moyen	28.6	27.0	27.2	12.3	0.5	4.4	100.0
Employé et ouvrier qualifié non agricole	7.1	13.4	45.2	19.9	0.8	13.5	100.0
Commerçant, Artisan et Indépendant non agricole	7.7	10.5	31.2	37.2	0.9	12.6	100.0
Exploitant agricole	2.8	4.8	31.1	26.5	6.2	28.7	100.0
Ouvrier et manœuvre sans qualification	2.7	6.3	35.6	24.8	1.3	29.3	100.0
Total	5.8	8.7	34.6	26.5	3.1	21.3	100.0

Source : Enquête nationale sur la mobilité 2011.

Tableau MS 05 : Table de destinée des fils âgés de 35 ans et plus : milieu urbain

CSP du père	Destinée des fils						total
	Employeur non agricole, cadre supérieur et membre de profession libérale	Profession de cadre moyen	Employé et ouvrier qualifié non agricole	Commerçant, Artisan et Indépendant non agricole	Exploitant agricole	Ouvrier et manœuvre sans qualification	
Employeur non agricole, cadre supérieur et membre de profession libérale	53.1	12.2	17.7	15.0		2.0	100.0
Profession de cadre moyen	31.2	21.5	24.5	16.7	0.9	5.3	100.0
Employé et ouvrier qualifié non agricole	7.0	11.0	46.3	23.4	0.9	11.3	100.0
Commerçant, Artisan et Indépendant non agricole	8.0	7.8	30.5	42.8	1.1	9.8	100.0
Exploitant agricole	3.3	4.6	37.0	31.5	7.2	16.4	100.0
Ouvrier et manœuvre sans qualification	2.8	5.5	37.4	29.0	1.2	24.1	100.0
Total	5.9	7.1	37.3	31.4	3.7	14.5	100.0

Source : Enquête nationale sur la mobilité 2011.

Tableau MS 06 : Table de destinée des filles âgées de 35 ans et plus : milieu urbain

CSP du père	Destinée des filles : position sociale						total
	Employeur non agricole, cadre supérieur et membre de profession libérale	Profession de cadre moyen	Employé et ouvrier qualifié non agricole	Commerçant, Artisan et Indépendant non agricole	Exploitant agricole	Ouvrier et manœuvre sans qualification	
Employeur non agricole, cadre supérieur et membre de profession libérale	42.9	35.9	17.3	3.3		0.6	100.0
Profession de cadre moyen	25.0	34.6	30.9	6.3		3.2	100.0
Employé et ouvrier qualifié non agricole	7.4	20.0	42.1	10.4	0.5	19.6	100.0
Commerçant, Artisan et Indépendant non agricole	6.6	19.3	33.5	18.8	0.2	21.6	100.0
Exploitant agricole	1.1	5.2	12.7	10.8	3.0	67.2	100.0
Ouvrier et manœuvre sans qualification	2.5	9.0	29.8	11.7	1.4	45.7	100.0
Total	5.3	13.4	26.4	12.0	1.5	41.4	100.0

Source : Enquête nationale sur la mobilité 2011.

Tableau MS 07 : Table de destinée de la population âgée de 35 ans et plus : milieu rural

CSP du père	Destinée des fils et des filles : position sociale						total
	Employeur non agricole, cadre supérieur et membre de profession libérale	Profession de cadre moyen	Employé et ouvrier qualifié non agricole	Commerçant, Artisan et Indépendant non agricole	Exploitant agricole	Ouvrier et manœuvre sans qualification	
Employeur non agricole, cadre supérieur et membre de profession libérale	16.6	3.3	12.3	23.3	32.3	12.2	100.0
Profession de cadre moyen		27.1	38.9	7.6	10.1	16.3	100.0
Employé et ouvrier qualifié non agricole	0.7	2.0	24.5	14.3	23.4	35.1	100.0
Commerçant, Artisan et Indépendant non agricole	0.4	1.0	12.5	29.2	18.3	38.6	100.0
Exploitant agricole	0.1	0.2	5.9	6.7	41.1	46.0	100.0
Ouvrier et manœuvre sans qualification	0.2	0.6	9.3	11.7	22.0	56.2	100.0
Total	0.2	0.4	7.4	8.6	37.6	45.8	100.0

Source : Enquête nationale sur la mobilité 2011.

Tableau R 01 : Table de recrutement des hommes et des femmes âgés de 35 ans et plus (Ensemble)

CSP du père	Recrutement des fils et des filles						total
	Employeur non agricole, cadre supérieur et membre de profession libérale	Profession de cadre moyen	Employé et ouvrier qualifié non agricole	Commerçant, Artisan et Indépendant non agricole	Exploitant agricole	Ouvrier et manœuvre sans qualification	
Employeur non agricole, cadre supérieur et membre de profession libérale	9.8	2.7	0.5	0.4	0.1	0.0	0.7
Profession de cadre moyen	9.5	6.1	1.4	0.7	0.0	0.2	1.1
Employé et ouvrier qualifié non agricole	27.6	34.5	27.5	15.1	3.3	7.7	14.8
Commerçant, Artisan et Indépendant non agricole	26.8	24.1	17.0	26.3	2.8	7.2	13.7
Exploitant agricole	20.7	24.1	42.1	46.7	89.4	73.2	59.9
Ouvrier et manœuvre sans qualification	5.5	8.6	11.6	10.7	4.4	11.8	9.8
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source : Enquête nationale sur la mobilité 2011.

Tableau R 02 : Table de recrutement des hommes âgés de 35 ans et plus (Ensemble)

CSP du père	Recrutement des fils						total
	Employeur non agricole, cadre supérieur et membre de profession libérale	Profession de cadre moyen	Employé et ouvrier qualifié non agricole	Commerçant, Artisan et Indépendant non agricole	Exploitant agricole	Ouvrier et manœuvre sans qualification	
Employeur non agricole, cadre supérieur et membre de profession libérale	8.6	1.6	0.4	0.4	0.1	0.1	0.6
Profession de cadre moyen	7.8	4.6	0.9	0.7	0.1	0.3	1.0
Employé et ouvrier qualifié non agricole	25.8	33.6	25.3	14.6	3.0	11.9	15.9
Commerçant, Artisan et Indépendant non agricole	27.8	22.1	15.5	26.1	2.4	10.2	15.2
Exploitant agricole	24.3	28.9	46.5	47.4	90.9	60.2	57.1
Ouvrier et manœuvre sans qualification	5.6	9.1	11.3	10.8	3.6	17.3	10.1
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source : Enquête nationale sur la mobilité 2011.

Tableau R 03 : Table de recrutement des filles âgées de 35 ans et plus (Ensemble)

CSP du père	Recrutement des filles						total
	Employeur non agricole, cadre supérieur et membre de profession libérale	Profession de cadre moyen	Employé et ouvrier qualifié non agricole	Commerçant, Artisan et Indépendant non agricole	Exploitant agricole	Ouvrier et manœuvre sans qualification	
Employeur non agricole, cadre supérieur et membre de profession libérale	13.7	4.5	1.0	0.5	0.1	0.0	0.8
Profession de cadre moyen	15.3	8.5	3.6	1.4		0.1	1.4
Employé et ouvrier qualifié non agricole	33.7	35.9	37.8	18.9	4.5	5.4	12.4
Commerçant, Artisan et Indépendant non agricole	23.7	27.5	23.7	27.1	4.2	5.5	10.6
Exploitant agricole	8.4	16.0	21.0	41.4	83.1	80.1	65.6
Ouvrier et manœuvre sans qualification	5.3	7.6	12.8	10.7	8.0	8.8	9.2
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source : Enquête nationale sur la mobilité 2011.

Tableau R 04 : Table de recrutement des urbains âgés de 35 ans et plus

CSP du père	Recrutement des fils et des filles						total
	Employeur non agricole, cadre supérieur et membre de profession libérale	Profession de cadre moyen	Employé et ouvrier qualifié non agricole	Commerçant, Artisan et Indépendant non agricole	Exploitant agricole	Ouvrier et manœuvre sans qualification	
Employeur non agricole, cadre supérieur et membre de profession libérale	9.8	2.8	0.6	0.5		0.1	1.1
Profession de cadre moyen	9.7	6.1	1.5	0.9	0.3	0.4	2.0
Employé et ouvrier qualifié non agricole	27.7	34.9	29.4	16.9	5.8	14.3	22.5
Commerçant, Artisan et Indépendant non agricole	27.2	24.6	18.4	28.6	5.7	12.1	20.4
Exploitant agricole	20.2	23.2	38.1	42.3	83.6	57.1	42.3
Ouvrier et manœuvre sans qualification	5.4	8.5	12.0	10.9	4.7	16.0	11.6
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source : Enquête nationale sur la mobilité 2011.

Tableau R 05 : Table de recrutement des ruraux âgés de 35 ans et plus

CSP du père	Recrutement des fils et des filles						total
	Employeur non agricole, cadre supérieur et membre de profession libérale	Profession de cadre moyen	Employé et ouvrier qualifié non agricole	Commerçant, Artisan et Indépendant non agricole	Exploitant agricole	Ouvrier et manœuvre sans qualification	
Employeur non agricole, cadre supérieur et membre de profession libérale	9.5	0.7	0.1	0.2	0.1	0.0	0.1
Profession de cadre moyen		4.5	0.3	0.1	0.0	0.0	0.1
Employé et ouvrier qualifié non agricole	20.9	24.5	15.9	8.1	3.0	3.7	4.8
Commerçant, Artisan et Indépendant non agricole	11.4	11.9	8.4	17.1	2.4	4.2	5.0
Exploitant agricole	47.2	47.6	65.8	64.2	90.1	82.8	82.5
Ouvrier et manœuvre sans qualification	11.1	10.8	9.4	10.3	4.4	9.2	7.5
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source : Enquête nationale sur la mobilité 2011.

Tableau E1: Origine sociale des descendants et destinée en éducation formation

Catégorie socioprofessionnelle du père	Diplôme des descendants					Total
	Sans diplôme	Fondamental	Secondaire & cadre moyen et technicien	Diplôme supérieur	Formation professionnelle	
Employeur non agricole, cadre supérieur et membre de profession libérale	15.6	22.0	17.2	42.3	2.9	100.0
Profession de cadre moyen	12.9	23.7	25.1	33.0	5.2	100.0
Employé et ouvrier qualifié non agricole	51.5	25.0	10.5	7.6	5.4	100.0
Commerçant, Artisan et Indépendant non agricole	58.8	23.0	8.3	6.8	3.2	100.0
Exploitant agricole	88.8	6.6	1.9	1.2	1.5	100.0
Ouvrier et manœuvre sans qualification	75.6	15.6	4.0	2.3	2.4	100.0
Total	75.8	13.1	4.8	3.8	2.5	100.0

Source : Enquête nationale sur la mobilité 2011.

Tableau E2: Origine sociale des fils et destinée en éducation formation

Catégorie socioprofessionnelle du père	Diplôme des descendants					Total
	Sans diplôme	Fondamental	Secondaire & cadre moyen et technicien	Diplôme supérieur	Formation professionnelle	
Employeur non agricole, cadre supérieur et membre de profession libérale	10.4	22.0	15.7	49.3	2.6	100.0
Profession de cadre moyen	6.5	20.4	28.2	39.9	5.0	100.0
Employé et ouvrier qualifié non agricole	42.9	26.7	13.1	9.5	7.8	100.0
Commerçant, Artisan et Indépendant non agricole	51.5	25.9	9.3	9.3	4.1	100.0
Exploitant agricole	81.8	10.2	2.9	2.2	2.9	100.0
Ouvrier et manœuvre sans qualification	67.2	19.6	6.0	3.3	3.8	100.0
Total	68.2	16.4	6.2	5.2	3.9	100.0

Source : Enquête nationale sur la mobilité 2011.

Tableau E3: Origine sociale des filles et destinée en éducation formation

Catégorie socioprofessionnelle du père	Diplôme des descendants					Total
	Sans diplôme	Fondamental	Secondaire & cadre moyen et technicien	Diplôme supérieur	Formation professionnelle	
Employeur non agricole, cadre supérieur et membre de profession libérale	20.9	21.9	18.8	35.2	3.2	100.0
Profession de cadre moyen	18.3	26.4	22.6	27.3	5.5	100.0
Employé et ouvrier qualifié non agricole	59.6	23.3	8.1	5.9	3.1	100.0
Commerçant, Artisan et Indépendant non agricole	66.0	20.1	7.2	4.4	2.2	100.0
Exploitant agricole	95.2	3.3	0.9	0.4	0.2	100.0
Ouvrier et manœuvre sans qualification	82.7	12.2	2.4	1.5	1.2	100.0
Total	82.8	10.2	3.4	2.4	1.1	100.0

Source : Enquête nationale sur la mobilité 2011.

Tableau E4: Origine sociale des descendants urbains et destinée en éducation formation

Catégorie socioprofessionnelle du père	Diplôme des descendants					Total
	Sans diplôme	Fondamental	Secondaire & cadre moyen et technicien	Diplôme supérieur	Formation professionnelle	
Employeur non agricole, cadre supérieur et membre de profession libérale	14.0	21.5	17.7	44.0	2.8	100.0
Profession de cadre moyen	11.7	24.1	25.4	33.8	5.0	100.0
Employé et ouvrier qualifié non agricole	46.9	26.7	11.7	8.7	5.9	100.0
Commerçant, Artisan et Indépendant non agricole	54.3	24.9	9.4	7.8	3.5	100.0
Exploitant agricole	81.8	9.8	3.5	2.3	2.7	100.0
Ouvrier et manœuvre sans qualification	68.7	19.5	5.5	3.1	3.2	100.0
Total	65.2	18.1	7.2	5.8	3.7	100.0

Source : Enquête nationale sur la mobilité 2011.

Tableau E5: Origine sociale des fils urbains et destinée en éducation formation

Catégorie socioprofessionnelle du père	Diplôme des descendants					Total
	Sans diplôme	Fondamental	Secondaire & cadre moyen et technicien	Diplôme supérieur	Formation professionnelle	
Employeur non agricole, cadre supérieur et membre de profession libérale	9.4	21.0	15.7	51.3	2.7	100.0
Profession de cadre moyen	6.3	20.7	28.1	40.7	4.2	100.0
Employé et ouvrier qualifié non agricole	38.1	28.1	14.4	10.8	8.6	100.0
Commerçant, Artisan et Indépendant non agricole	47.2	27.3	10.5	10.5	4.5	100.0
Exploitant agricole	71.4	14.1	5.2	4.0	5.3	100.0
Ouvrier et manœuvre sans qualification	59.9	23.1	7.9	4.3	4.9	100.0
Total	56.0	21.2	9.1	7.9	5.7	100.0

Source : Enquête nationale sur la mobilité 2011.

Tableau E6: Origine sociale des filles urbaines et destinée en éducation formation

Catégorie socioprofessionnelle du père	Diplôme des descendants					Total
	Sans diplôme	Fondamental	Secondaire & cadre moyen et technicien	Diplôme supérieur	Formation professionnelle	
Employeur non agricole, cadre supérieur et membre de profession libérale	18.8	22.0	19.8	36.6	2.9	100.0
Profession de cadre moyen	16.2	27.0	23.1	28.1	5.6	100.0
Employé et ouvrier qualifié non agricole	55.1	25.4	9.2	6.7	3.5	100.0
Commerçant, Artisan et Indépendant non agricole	61.4	22.5	8.4	5.1	2.5	100.0
Exploitant agricole	91.1	5.9	1.9	0.7	0.4	100.0
Ouvrier et manœuvre sans qualification	76.5	16.4	3.4	2.1	1.7	100.0
Total	73.7	15.2	5.4	3.9	1.8	100.0

Source : Enquête nationale sur la mobilité 2011.

Tableau E7: Origine sociale des descendants ruraux et destinée en éducation formation

Catégorie socioprofessionnelle du père	Diplôme des descendants					Total
	Sans diplôme	Fondamental	Secondaire & cadre moyen et technicien	Diplôme supérieur	Formation professionnelle	
Employeur non agricole, cadre supérieur et membre de profession libérale	42.6	30.5	8.5	14.2	4.2	100.0
Profession de cadre moyen	48.5	10.4	19.0	9.8	12.2	100.0
Employé et ouvrier qualifié non agricole	82.4	13.0	2.4	0.6	1.5	100.0
Commerçant, Artisan et Indépendant non agricole	86.3	10.8	1.2	0.7	1.1	100.0
Exploitant agricole	95.2	3.7	0.4	0.3	0.3	100.0
Ouvrier et manœuvre sans qualification	92.8	5.9	0.4	0.4	0.4	100.0
Total	93.7	4.8	0.6	0.4	0.5	100.0

Source : Enquête nationale sur la mobilité 2011.

Tableau E8: Origine sociale des fils ruraux et destinée en éducation formation

Catégorie socioprofessionnelle du père	Diplôme des descendants					Total
	Sans diplôme	Fondamental	Secondaire & cadre moyen et technicien	Diplôme supérieur	Formation professionnelle	
Employeur non agricole, cadre supérieur et membre de profession libérale	27.3	38.7	15.9	18.1		100.0
Profession de cadre moyen	13.0	12.3	31.9	15.0	27.8	100.0
Employé et ouvrier qualifié non agricole	74.6	17.7	4.3	0.9	2.6	100.0
Commerçant, Artisan et Indépendant non agricole	78.5	16.4	2.0	1.4	1.7	100.0
Exploitant agricole	91.2	6.8	0.8	0.6	0.7	100.0
Ouvrier et manœuvre sans qualification	87.3	10.3	1.0	0.8	0.7	100.0
Total	89.1	8.2	1.1	0.7	0.9	100.0

Source : Enquête nationale sur la mobilité 2011.

Tableau E9: Origine sociale des filles rurales et destinée en éducation formation

Catégorie socioprofessionnelle du père	Diplôme des descendants					Total
	Sans diplôme	Fondamental	Secondaire & cadre moyen et technicien	Diplôme supérieur	Formation professionnelle	
Employeur non agricole, cadre supérieur et membre de profession libérale	60.3	21.1		9.6	9.0	100.0
Profession de cadre moyen	76.4	9.0	8.9	5.7		100.0
Employé et ouvrier qualifié non agricole	90.0	8.5	0.6	0.4	0.5	100.0
Commerçant, Artisan et Indépendant non agricole	93.7	5.4	0.5		0.4	100.0
Exploitant agricole	98.9	0.9	0.0	0.1	0.0	100.0
Ouvrier et manœuvre sans qualification	97.0	2.7	0.0	0.1	0.2	100.0
Total	97.9	1.8	0.1	0.1	0.1	100.0

Source : Enquête nationale sur la mobilité 2011.

Tableau EF 01 : Rôle de la formation dans la destinée des descendants âgés de 35 ans et plus (national)

Degré de formation	Destiné des fils et des filles : position sociale						total
	Employeur non agricole, cadre supérieur et membre de profession libérale	Profession de cadre moyen	Employé et ouvrier qualifié non agricole	Commerçant, Artisan et Indépendant non agricole	Exploitant agricole	Ouvrier et manœuvre sans qualification	
Sans diplôme	0.2	0.1	16.2	18.7	23.9	41.0	100.0
Fondamental	1.3	4.4	47.0	27.5	5.7	14.1	100.0
Secondaire & cadre moyen et technicien	4.6	52.4	29.0	10.2	1.1	2.7	100.0
Diplôme supérieur d'école et d'institut	55.4	23.7	11.7	6.2	1.2	1.8	100.0
Formation professionnelle	0.6	2.5	74.5	16.3	1.5	4.6	100.0
Total	3.3	5.1	22.7	18.7	18.2	32.0	100.0

Source : Enquête nationale sur la mobilité 2011.

Tableau EF 02 : Rôle de la formation dans la destinée des descendants hommes âgés de 35 ans et plus (national)

Degré de formation	Destiné des fils : position sociale						total
	Employeur non agricole, cadre supérieur et membre de profession libérale	Profession de cadre moyen	Employé et ouvrier qualifié non agricole	Commerçant, Artisan et Indépendant non agricole	Exploitant agricole	Ouvrier et manœuvre sans qualification	
Sans diplôme	0.3	0.1	22.6	26.2	30.3	20.5	100.0
Fondamental	1.5	3.7	43.9	31.1	6.8	13.1	100.0
Secondaire & cadre moyen et technicien	5.8	47.3	28.7	13.3	1.6	3.3	100.0
Diplôme supérieur d'école et d'institut	58.0	19.5	10.8	7.8	1.7	2.1	100.0
Formation professionnelle	0.5	1.8	77.2	14.4	1.8	4.3	100.0
Total	3.8	4.7	28.0	24.8	22.0	16.6	100.0

Source : Enquête nationale sur la mobilité 2011.

Tableau EF 03 : Rôle de la formation dans la destinée des descendantes femmes âgées de 35 ans et plus (national)

Degré de formation	Destiné des filles : position sociale						total
	Employeur non agricole, cadre supérieur et membre de profession libérale	Profession de cadre moyen	Employé et ouvrier qualifié non agricole	Commerçant, Artisan et Indépendant non agricole	Exploitant agricole	Ouvrier et manœuvre sans qualification	
Sans diplôme	0.0	0.0	5.2	5.9	12.9	76.0	100.0
Fondamental	0.6	7.8	61.1	11.4	0.6	18.6	100.0
Secondaire & cadre moyen et technicien	2.1	63.3	29.6	3.5		1.6	100.0
Diplôme supérieur d'école et d'institut	49.1	33.9	13.8	2.1	0.1	1.0	100.0
Formation professionnelle	1.1	5.8	60.8	26.2		6.0	100.0
Total	2.3	5.8	11.9	6.3	10.5	63.2	100.0

Source : Enquête nationale sur la mobilité 2011.

Tableau EF 04 : Rôle de la formation dans la destinée des descendants urbains âgés de 35 ans et plus

Degré de formation	Destiné des fils et des filles : position sociale						total
	Employeur non agricole, cadre supérieur et membre de profession libérale	Profession de cadre moyen	Employé et ouvrier qualifié non agricole	Commerçant, Artisan et Indépendant non agricole	Exploitant agricole	Ouvrier et manoeuvre sans qualification	
Sans diplôme	0.3	0.2	29.2	32.9	4.8	32.6	100.0
Fondamental	1.5	5.1	51.5	28.7	1.5	11.7	100.0
Secondaire & cadre moyen et technicien	4.7	53.2	29.4	9.9	0.5	2.3	100.0
Diplôme supérieur d'école et d'institut	56.7	23.8	11.5	5.9	0.6	1.6	100.0
Formation professionnelle	0.7	2.5	76.3	15.9	0.4	4.2	100.0
Total	5.8	8.7	34.6	26.5	3.1	21.3	100.0

Source : Enquête nationale sur la mobilité 2011.

Tableau EF 05 : Rôle de la formation dans la destinée des hommes urbains âgés de 35 ans et plus

Degré de formation	Destiné des hommes : position sociale						total
	Employeur non agricole, cadre supérieur et membre de profession libérale	Profession de cadre moyen	Employé et ouvrier qualifié non agricole	Commerçant, Artisan et Indépendant non agricole	Exploitant agricole	Ouvrier et manoeuvre sans qualification	
Sans diplôme	0.4	0.3	34.1	39.0	5.6	20.7	100.0
Fondamental	1.7	4.3	48.1	33.0	1.8	11.0	100.0
Secondaire & cadre moyen et technicien	5.9	48.3	29.2	13.0	0.8	2.8	100.0
Diplôme supérieur d'école et d'institut	59.8	19.4	10.6	7.5	0.8	1.9	100.0
Formation professionnelle	0.6	1.8	79.5	13.9	0.5	3.8	100.0
Total	5.9	7.1	37.3	31.4	3.7	14.5	100.0

Source : Enquête nationale sur la mobilité 2011.

Tableau EF 06 : Rôle de la formation dans la destinée des femmes urbaines âgées de 35 ans et plus

Degré de formation	Destinée des femmes : position sociale						total
	Employeur non agricole, cadre supérieur et membre de profession libérale	Profession de cadre moyen	Employé et ouvrier qualifié non agricole	Commerçant, Artisan et Indépendant non agricole	Exploitant agricole	Ouvrier et manœuvre sans qualification	
Sans diplôme	0.0	0.1	15.1	15.1	2.7	67.0	100.0
Fondamental	0.7	8.2	65.2	11.2	0.1	14.6	100.0
Secondaire & cadre moyen et technicien	2.1	63.2	29.7	3.5		1.5	100.0
Diplôme supérieur d'école et d'institut	49.2	34.1	13.7	2.1		1.0	100.0
Formation professionnelle	1.2	6.0	61.2	25.5		6.2	100.0
Total	5.3	13.4	26.4	12.0	1.5	41.4	100.0

Source : Enquête nationale sur la mobilité 2011.

Tableau OR I : Rapport des chances¹⁰ (Odds ratio) selon la catégorie socioprofessionnelle du père et la position sociale de l'individu

Ensemble

CSP du père	Destiné des fils et des filles				
	Profession de cadre moyen	Employé et ouvrier qualifié non agricole	Commerçant, Artisan et Indépendant non agricole	Exploitant agricole	Ouvrier et manoeuvre sans qualification
Employeur non agricole, cadre supérieur et membre de profession libérale et scientifique	2.3	19	23	653	456
Profession de cadre moyen		4	13	982	119
Employé administratif et ouvrier qualifié non agricole			1.8	38	8
Commerçant, Artisan et Indépendant non agricole				43	8
Exploitant agricole					1

¹⁰ Le rapport des chances évalue les chances qu'à une catégorie socioprofessionnelle pour accéder à une autre considérée plutôt que de ne pas l'atteindre relativement aux chances qu'à la deuxième pour atteindre cette même catégorie plutôt que de ne pas l'atteindre.

Tableau OR 2: Rapport des chances (Odds ratio) selon la catégorie socioprofessionnelle du père et la position sociale de l'individu

Les hommes

CSP du père	Destiné des fils				
	Profession de cadre moyen	Employé et ouvrier qualifié non agricole	Commerçant, Artisan et Indépendant non agricole	Exploitant agricole	Ouvrier et manœuvre sans qualification
Employeur non agricole, cadre supérieur et membre de profession libérale et scientifique	3.1	20.7	19.8	620	343
Profession de cadre moyen		3.8	11.2	508	80
Employé administratif et ouvrier qualifié non agricole			1.7	33	7
Commerçant, Artisan et Indépendant non agricole				44	8
Exploitant agricole					1

Tableau OR 3: Rapport des chances (Odds ratio) selon la catégorie socioprofessionnelle du père et la position sociale de l'individu

Les femmes

CSP du père	Destiné des filles				
	Profession de cadre moyen	Employé et ouvrier qualifié non agricole	Commerçant, Artisan et Indépendant non agricole	Exploitant agricole	Ouvrier et manœuvre sans qualification
Employeur non agricole, cadre supérieur et membre de profession libérale et scientifique	1.7	14.7	33.8	976	884
Profession de cadre moyen		2.5	12.6	-	274
Employé administratif et ouvrier qualifié non agricole			2.1	73	11
Commerçant, Artisan et Indépendant non agricole				54	7
Exploitant agricole					0.2

Références bibliographiques

- Laure Pasquier Doumer. « Augmenter l'égalité d'opportunité scolaire : les enseignements de l'évolution de la mobilité scolaire intergénérationnelle au Pérou depuis un siècle ». Institut d'Etudes Politiques de Paris-DIAL, 2005.
- Laure Pasquier Doumer. « Inégalités des chances sur le marché du travail : effets de l'origine sociale sur la mobilité professionnelle à Lima », Institut d'Etudes Politiques de Paris-DIAL, 2005.
- Camille Peugny. « Education et mobilité scolaire : la situation paradoxale des générations nées dans les années 1960 » INSEE, Economie et Statistique n° 410, 2007.
- Guy Dreux. « Pierre Bourdieu et l'école : entre méconnaissance et espérance », Revue des sciences économiques et sociales-IDEES, n° 129, octobre 2002.
- Jean-Paul Caille ; Fabienne Rosenwald. « Les inégalités de réussite à l'école élémentaire: construction et évolution ». Portrait social, Dossiers - Les inégalités de réussite en France, édition 2006.
- Bureau de la statistique du Québec. Données sociodémographiques en bref, Octobre 1998.
- Jean-Pierre Pourtois & Huguette Desmet, « Quelques déterminants familiaux de la trajectoire scolaire et sociale », Revue Française de Pédagogie, n° 69, 1991.
- Repères statistiques n° 81, Haut Commissariat au Plan, 2003.
- La mesure du déclassement, Centre d'Analyse Stratégique, Juillet 2009.
- Camille Peugny, « La mobilité sociale descendante: l'épreuve du déclassement », Institut d'Etudes Politiques de Paris, novembre 2007.
- Lionel Page, « Des inégalités sociales aux inégalités scolaires : Choix éducatif et Prospect Theory », Revue économique- Vol 56, n°3, mai 2005.
- Stéphanie Dupays, « En un quart de siècle, la mobilité sociale a peu évolué », Données sociales-la société française, 2006.
- Chauvel Louis, « Accélération de la mobilité sociale structurelle et stabilité de la fluidité », la société française en tendances, 1995-1975 : deux décennies de changement, PUF, Paris 1998.
- Chauvel, Louis (1998), « Mobilité sociale et effet de génération dans 'Le destin des générations' », Paris, PUF, p. 206-210 et 221.
- A. TETO, « Mobilité sociale : Pour une mesure de la transmission du statut social au Maroc », Revue de la Direction de la Statistique, n° 4, 1998.
- A. TETO, « Rendement du Capital Humain : cas des salariés en milieu urbain marocain », les Cahiers du Plan N° 18, 2008.